



Ordre des
AGRONOMES
du Québec



RAPPORT
ANNUEL
2 0 2 1
2 0 2 2



Le savoir
pour nourrir le monde

MISSION

La mission de l'Ordre des agronomes du Québec est d'assurer la protection du public en contrôlant la qualité de l'exercice de la profession d'agronome.

VISION

Être l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

En 2021, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) a présenté sa nouvelle planification stratégique.

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique 2021-2024 s'articule autour de quatre axes :

- Maintenir la confiance du public;
- Se rapprocher des agronomes;
- Faire évoluer la profession en collaboration avec les agronomes;
- Consolider la gouvernance.

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022.

Veuillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Ordre des agronomes du Québec – 2022

Tirage:
65 exemplaires

Reproduction autorisée
avec mention de la source

Cette publication a été réalisée
par le personnel de l'Ordre
des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition:
Éric Dagenais

Coordination:
Martine Boivin

Révision:
Geneviève Morin

**Conception et
réalisation graphique:**
Communications Isabo - isabo.ca

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 978-2-922380-39-2

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN: 1481-1820

TABLE DES MATIÈRES

Gouvernance

Rapport de la présidente	6
Rapport du vice-président	8
Rapport de la directrice générale	10
Conseil d'administration	12
Ressources humaines	19

Rapport des sections régionales

Abitibi-Témiscamingue — Nord-du-Québec	22
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	23
Laurentides — Lanaudière	24
Estrée — Centre-du-Québec	26
Mauricie	27
Outaouais	28
Capitale-Nationale — Chaudière-Appalaches	29
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	30
Montréal — Laval	31
Montréal — Laval	32

Activités de contrôle de l'exercice de la profession

Activités du Comité de la Formation des Agronomes	34
Activités relatives à la Reconnaissance des équivalences	35
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	38
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	39

Activités relatives à l'indemnisation	40
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	41
Activités relatives à l'inspection professionnelle	42
Activités relatives à la formation continue	47
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	51
Activités relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	55
Activités relatives au rôle sociétal de l'ordre et aux communications	56

Membres et comités

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre	58
Renseignements sur les membres inscrits au tableau au 31 mars 2022	60

Prix et distinctions de l'Ordre des agronomes du Québec

Bénévoles des comités de l'ordre	66
----------------------------------	----

États financiers

Rapport de la présidente du comité des finances et d'audit pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	69
États financiers	71

PRÉSENTATION

**Montréal,
le 13 octobre 2022**

Monsieur François Paradis
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022. Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Madame Danielle McCann

**Montréal,
le 13 octobre 2022**

Madame Danielle McCann
Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de l'Ordre des agronomes du Québec,

Martine Giguère, agronome

**Montréal,
le 13 octobre 2022**

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2022. Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Ordre des agronomes du Québec,

Martine Giguère, agronome

GOUVERNANCE



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Encore une année qui s'est déroulée en présence de la COVID, avec ses restrictions et ses soubresauts. Souhaitons que ce soit derrière nous et qu'il soit possible de tenir certains événements en présentiel. Évidemment, cette pandémie nous aura permis de développer de nouvelles façons de faire, dont nous saurons, espérons-le, tirer le maximum.

Modernisation de la *Loi sur les agronomes*

Dès mon arrivée, en avril 2021, l'Office des professions donnait le coup d'envoi aux travaux de modernisation de la *Loi sur les agronomes*, un projet que l'Ordre nourrit depuis des décennies. Rapidement, nous avons fait appel aux agronomes de différents champs de pratique pour alimenter notre réflexion sur l'agronomie d'aujourd'hui, mais aussi de demain. Outre le champ d'exercice des agronomes et les activités réservées (articles 24 et 24.1), deux autres volets ont fait l'objet de discussions, soit la gouvernance des sections, qui englobe le mode électoral des administrateurs de l'Ordre, ainsi que l'indépendance professionnelle.

Forte de l'aval des administrateurs de l'Ordre, j'ai annoncé en septembre dernier lors de l'ouverture du congrès annuel que des travaux de réflexion seraient menés pour mieux baliser les activités de vente et de service-conseil, et ce, afin de mieux encadrer l'apparence de conflits d'intérêts au sein de notre profession. Tout au long de l'année, nous avons multiplié les rencontres de travail en formant dans un premier temps un comité ad hoc sur la modernisation du *Code de déontologie des agronomes*. Nous avons aussi collaboré avec toutes les parties prenantes qui œuvrent de près ou de loin avec nous, les agronomes. Le fruit de notre travail et des nombreuses négociations devrait être connu prochainement. Nous sommes impatients de prendre connaissance du texte de loi modernisé et de ses impacts sur notre profession.

Justification et prescription agronomique

C'est aussi cette année qu'a pris fin l'entente signée avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le suivi de la justification et de la prescription agronomique des cinq molécules réglementées. Rappelons que l'Ordre s'était notamment engagé à développer des lignes directrices et, dans un horizon de quatre ans, à inspecter tous les agronomes déclarant œuvrer en phytoprotection. Eh bien, l'Ordre est fier de pouvoir dire mission accomplie! Les travaux du Comité de suivi de la mise en œuvre des exigences réglementaires relatives à la justification et à la prescription agronomiques sont terminés, et le taux de conformité réglementaire à la justification et à la prescription s'est grandement amélioré au cours de cette période.

Formation continue obligatoire

Depuis l'adoption de la *Politique de formation continue et du Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes*, bien des questions ont été soulevées par les membres. Nous avons donc multiplié les communications tout au long de l'année pour vous rappeler vos obligations et que le non-respect du Règlement menait à la radiation. L'Ordre restera proactif dans les mois à venir pour vous permettre de bien comprendre les enjeux entourant cette nouvelle réglementation.

Reprise des discussions avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Dans les derniers mois, les deux ordres ont repris les discussions. L'aboutissement de notre projet de modernisation de loi devrait mener à la rédaction d'un règlement sur le partage d'activités réservées entre les deux ordres. Les travaux vont se poursuivre en 2022-2023.

Hommage

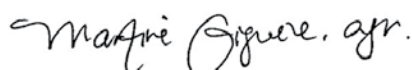
Je ne peux passer sous silence le départ à la retraite de M^e Louise Richard. Louise a porté différent chapeau au fil des années à l'Ordre des agronomes, notamment celui de conseillère juridique puis de directrice générale et secrétaire de l'Ordre. J'ai eu la chance de faire mes premiers pas en tant que présidente en étant bien épaulée par Louise. Au nom des membres du CA, de nos employés et des agronomes, je la remercie pour toutes ces années consacrées à notre profession. Je lui souhaite le meilleur pour les années à venir.

J'en profite également pour féliciter son successeur, M. Éric Dagenais, agronome, directeur général par intérim et chargé au soutien et à la qualité de la pratique, ainsi que la conseillère juridique, M^e Marina Vachon, qui agit aussi dorénavant à titre de secrétaire de l'Ordre par intérim. Je félicite également M. Éric Lavoie, agronome, syndic par intérim depuis août 2021.

Je tiens à remercier le vice-président de l'Ordre, M. Pascal Thériault, agronome, pour son excellent travail, sa grande disponibilité, sa solidarité et son appui indéfectible.

Enfin, je ne peux pas m'arrêter ici sans souligner le dévouement, la loyauté et l'engagement des membres du Conseil d'administration, des bénévoles des nombreux comités et bien sûr, des employés de l'Ordre.

À tous, je vous dis merci!



La présidente,
Martine Giguère, agronome

RAPPORT DU VICE-PRÉSIDENT



Les dossiers de l'Ordre prenant une importance de plus en plus grande avec le projet de modernisation de notre loi, j'ai accompagné la présidente dans la prise en charge de ceux-ci en plus d'assumer la responsabilité des dossiers qui m'avaient été confiés. Voici donc quelques dossiers importants concernant les activités de l'Ordre.

Modernisation de la loi

La modernisation de la loi sur les agronomes a nécessité un investissement de temps important pour les ressources de l'Ordre. Nous avons d'un côté, le processus de modernisation de la loi, et de l'autre, une modernisation du *Code de déontologie des agronomes*. Comme vous le savez sans doute, le Conseil d'administration a décidé de séparer la vente du service-conseil non pas seulement pour les agronomes œuvrant en phytoprotection, mais pour l'ensemble des agronomes peu importe leur champ de pratique. Nous l'avons répété souvent, et l'assemblée générale des membres en avait même fait une résolution, il n'existe qu'un seul type d'agronome et nous avons donc la responsabilité de nous en tenir à cette définition.

J'ai donc accepté la présidence du comité ad hoc sur la modernisation du *Code de déontologie des agronomes*, comité dont le mandat était de se pencher sur les réalités des différents champs de pratique des agronomes pour faire ressortir les points de convergence et les points où la séparation deviendrait plus complexe. C'est accompagné d'agronomes de clubs, en financement, en alimentation animale et en phytoprotection que nous avons dressé les grandes lignes de ce que nous croyons réalisable sur le terrain tout en préservant la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois. L'Ordre a également fait des demandes au gouvernement, tant sur un resserrement de la vente de produits phytosanitaires que sur un allègement administratif à l'endroit des agronomes.

Agriculture urbaine

L'Ordre siège toujours au conseil d'administration du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB). Le développement du Laboratoire et la présence accrue de besoins professionnels en agriculture urbaine nous permet d'avoir un regard de première ligne sur les enjeux auquel font face tant les producteurs que les agronomes qui travaillent dans ce secteur émergent.

Admission

Dans un respect des mesures sanitaires, le processus d'admission à l'Ordre s'est déroulé de la même façon que pour l'année 2020 soit par vidéoconférence. Cette méthode s'est avérée la meilleure dans le contexte de santé publique dans lequel nous évoluons et nous a donné la flexibilité nécessaire pour avoir plus de dates d'examens. Cette flexibilité n'a pas été obtenue à coût nul, car bien qu'il fût toujours financièrement avantageux de faire des examens et assermentations à distance, cela a continué de nécessiter un investissement de temps important de la part des ressources humaines de l'Ordre.

Les taux de réussite à l'examen d'admission se comparent à ce qu'ils étaient dans le passé. Cela nous porte à croire que ni la formation à distance ni l'examen par vidéoconférence n'ont eu d'incidence sur les compétences des candidats à la profession qui sont devenus agronomes.

Il est important de noter que le nombre de candidats détenant une équivalence de diplôme demeure élevé et que ces agronomes, issus de l'extérieur du Québec ou ayant suivi un cheminement non traditionnel, viennent soutenir la main-d'œuvre agronomique et contribuent à l'essor de la profession et à la protection du public.

Formation

Le Comité de la formation des agronomes s'est réuni au cours de l'année afin de continuer le suivi auprès des deux universités désignées pour offrir la formation d'agronome. Parallèlement, j'ai participé à des rencontres avec l'Université Bishop pour la mise à niveau de son programme universitaire, spécifiquement le baccalauréat, qui devra rencontrer les exigences de l'Ordre des agronomes et de son règlement sur la formation. Bien que ce programme diffère de ceux qui sont actuellement offerts, nous croyons qu'il respectera le cadre en place. Il permettra de former des agronomes dans un créneau particulier, qui est complémentaire à ce que les Universités Laval et McGill offrent déjà. C'est donc dans un esprit de collaboration que nous continuons nos échanges avec cette université.



Le vice-président,
Pascal Thériault, agronome

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



L'exercice 2021-2022 a été ponctué de nombreux événements. L'équipe de l'Ordre a rempli ses engagements grâce aux efforts de chacun, ainsi qu'à ceux des membres des comités, et a continué à remplir son mandat de protection du public en offrant des services de qualité.

Ressources humaines

C'est à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre sortante que je rédige ce rapport, puisque M. Éric Dagenais, agronome, l'actuel directeur général par intérim, a été nommé le 4 avril 2022. Il occupe également la fonction de chargé au soutien et à la qualité de la pratique (admission et équivalences). Quant au poste de secrétaire de l'Ordre, c'est la conseillère juridique, M^e Marina Vachon, qui assure l'intérim depuis le 4 avril.

M^e François Houle avait été nommé directeur général et secrétaire de l'Ordre, le 22 novembre 2021. Son mandat s'est terminé le 4 avril 2022.

Par ailleurs, M^{me} Marie-Claude Émond, agronome, a quitté l'Ordre au cours de l'été 2021. C'est M. Éric Lavoie, agronome, qui agit depuis à titre de syndic par intérim.

M. Raymond Leblanc, agronome, a également quitté son poste.

L'équipe d'agronomes a repris les tâches remplies par ce dernier.

M. Éric Dagenais, agronome, et Amévi Toglo, agronome, se sont aussi joints à l'équipe à titre de chargés au soutien et à la qualité de la pratique. Une nouvelle adjointe a été embauchée pour leur prêter main forte. Il s'agit de M^{me} Hosna Sabwat.

Planification stratégique 2021-2024

La première année de la planification stratégique 2021-2024 vient de se terminer. L'Ordre a mis en place les premiers jalons d'une meilleure communication avec le public et ses membres. Entre autres, une série de portraits écrits et vidéo d'agronomes a été présentée à travers les différents outils de l'Ordre ainsi que sur les réseaux sociaux. Dans la même foulée, une entente a été signée pour la diffusion de 10 capsules vidéo sur la page Facebook du réseau Signé gourmand, lequel rejoint pas moins de 28 000 abonnés du grand public. L'objectif de cette initiative est de faire rayonner la profession auprès du grand public tout en démystifiant le rôle de l'agronome. La diffusion des capsules est prévue pour la période estivale.

Règlementation et législation

L'Ordre a également travaillé sur le projet majeur de modernisation de la *Loi sur les agronomes* en collaboration avec des agronomes provenant de milieux différents et possédant des expertises diversifiées. Le projet est entre les mains du gouvernement; l'Ordre est en attente d'une décision concernant le dépôt d'un projet de loi.

L'Ordre a aussi mis en œuvre le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président.

Les frontières des sections reposent maintenant sur les régions administratives du Québec. Par conséquent, un certain nombre d'agronomes appartiennent maintenant à des sections différentes. L'Ordre continuera d'encourager les sections à participer à diverses activités afin de consolider les relations des agronomes à travers le Québec.

Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Ordre a donné suite à une demande d'accès à l'information.

Situation financière

Les dépenses de l'Ordre ont été contrôlées de manière stricte tout au long de l'exercice. Une partie des surplus financiers de l'Ordre de l'exercice précédent ont été attribués à deux fonds, soit celui pour les travaux sur la modification de la *Loi sur les agronomes*, et celui sur la mise en application du plan annuel découlant de la planification stratégique 2021-2024.

Je vous invite à consulter les états financiers afin d'en savoir plus.

Mot de la fin

Je tiens à souligner le plaisir que j'ai eu à travailler en étroite collaboration avec la nouvelle présidente, M^{me} Martine Giguère, agronome, et le vice-président, M. Pascal Thériault, agronome. Je remercie également le Conseil d'administration pour son soutien continu envers l'équipe de l'Ordre.

Mes derniers remerciements vont aux agronomes qui, de partout dans la province, participent aux activités de l'Ordre. Ils appuient ainsi de manière significative la réalisation du premier mandat de l'Ordre: la protection du public.



La directrice générale et secrétaire de l'Ordre sortante,
Louise Richard, avocate

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale de l'Ordre ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.



Présidente
Martine Giguère, agr.

Élue par acclamation
le 1^{er} avril 2021



Vice-président
Pascal Thériault, agr.

Élu le 11 mai 2017
Réélu le 9 mai 2019
Réélu le 13 mai 2021

Administrateurs nommés

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec à titre de représentants du public pour un mandat de trois ans.



Guy Jauron

Administrateur nommé, depuis le 15 mai 2019 et dont le mandat a été renouvelé le 13 mai 2021 pour une durée de trois ans.



Marc Tremblay

Administrateur nommé, depuis le 1^{er} mars 2019 et dont le mandat a été renouvelé le 13 mai 2021 pour une durée de trois ans.



Johanne Boucher

Administratrice nommée, depuis le 22 mars 2018 et dont le mandat a été renouvelé le 13 mai 2021 pour une durée de trois ans.



Louise Viau

Administratrice nommée, depuis le 24 janvier 2020.

Message des administrateurs nommés

L'Ordre des agronomes du Québec compte quatre administrateurs nommés par l'Office des professions afin de garantir un regard externe quant à la protection du public. Nous avons les mêmes pouvoirs et sommes soumis aux mêmes obligations que les administrateurs élus avec lesquels nous avons des discussions des plus respectueuses.

Nous avons participé aux décisions du Conseil d'administration, dont certaines découlent de travaux amorcés l'an dernier, notamment, la modernisation de la *Loi sur les agronomes* et les modifications au *Code de déontologie des agronomes*. Par l'entremise de différents comités, nous contribuons à la réalisation de la planification stratégique.

Nous avons pleinement confiance que l'engagement et la rigueur du Conseil d'administration ainsi que le travail de la permanence devraient permettre à l'Ordre d'accroître son rayonnement et de s'acquitter efficacement de sa mission de protection du public.

Administrateurs



Michel Brosseau, agr.

Président, section
Laurentides-Lanaudière,
depuis le 24 avril 2018.
Réélu en avril 2020.



Thierry Balthazard, agr.

Président, section
Saguenay-Lac-Saint-Jean
Côte-Nord,
depuis le 3 mai 2021
en remplacement
de Maxim Lavoie.



Alain Perras, agr.

Président, section
Estrie-Centre-du-Québec,
depuis le 17 avril 2019.
Réélu le 22 avril 2021.



Richard Dessureault, agr.

Président, section
Abitibi-Témiscamingue
Nord-du-Québec,
depuis le 23 avril 2010.
Réélu en avril 2020.



Nancy Morin, agr.

Présidente, section
Capitale-Nationale
Chaudière-Appalaches,
depuis le 26 avril 2018.
Réélue en avril 2020.



Thomas Bastien, agr.

Président, section
Montréal-Laval, depuis
le 10 novembre 2021
en remplacement de
Catherine Saint-Georges.



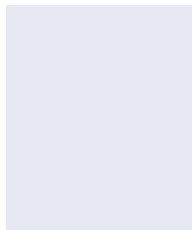
Isabelle Dubé, agr.

Présidente,
section Outaouais,
depuis le 25 avril 2016.
Réélue en avril 2020.



Michel Montpetit, agr.

Président,
section Montérégie,
depuis le 3 mai 2021
en remplacement
de Gilles Tremblay.



Marc Tétreault, agr.

Président, section
Bas-Saint-Laurent
Gaspésie
Îles-de-la-Madeleine,
depuis le 3 mai 2021
en remplacement
de Brigitte Fortin.



Yan Légaré, agr.

Président,
section Mauricie,
depuis le 13 avril 2017.
Réélu en avril 2020.

Élections et durée des mandats

La présidente a été nommée par acclamation le 1^{er} avril 2021, et le vice-président a été élu au suffrage universel pour un mandat de trois ans lors des élections du deuxième jeudi de mai 2021 conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des agronomes du Québec et les élections de son président et de son vice-président*.

Rémunération

La rémunération globale de la présidence et de la vice-présidence de l'Ordre comprend le salaire annuel. En 2021-2022, les rémunérations suivantes ont été versées :

- Président sortant : 12 348,86 \$ - Présidente : 87 398,00 \$
La présidente ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du Conseil d'administration.
- Vice-présidence : 21 775,40 \$
Le vice-président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du Conseil d'administration
- Directrice générale sortante : 115 893,34 \$ - Directeur général : 50 518,80 \$
La rémunération globale de la direction générale de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

RÉMUNÉRATION GLOBALE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS DE L'ORDRE	VALEUR
Jeton de présence pour une demi-journée	112,05 \$
Jeton de présence pour une journée	224,04 \$

NOMBRE DE SÉANCES TENUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER	NOMBRE
Séances ordinaires	9
Séances extraordinaires	4

Activités de l'année

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, les administrateurs du Conseil d'administration ont participé à neuf séances régulières et à quatre séances extraordinaires. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous.

Voici les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration.

Ressources humaines

- Départ à la retraite de M^{me} Louise Richard, directrice générale et secrétaire de l'Ordre, le 7 janvier 2022

- Entrée en fonction de M. François Houle, directeur général et secrétaire de l'Ordre, le 22 novembre 2021
- Nomination du représentant, du délégué et du substitut au Conseil interprofessionnel du Québec

Comités

- Nommer les membres des comités du Conseil d'administration et leur confier des mandats propres à leurs activités
- Étudier les recommandations du Comité d'inspection professionnelle notamment concernant l'imposition de stage et de formation pour les agronomes
- Créer divers comités ad hoc sur la modernisation de la *Loi sur les agronomes*

Affaires légales et professionnelles

- Adopter les projets suivants :
 - Recours aux services de la firme Mercure Conseil afin de soutenir l'Ordre dans ses relations publiques et gouvernementales
 - Présentation de la proposition de l'Ordre des agronomes à l'Office des professions du Québec relativement au projet de loi modifiant la *Loi sur les agronomes*, plus particulièrement, concernant le champ d'exercices et les activités réservées
 - *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités de l'Ordre des agronomes du Québec*

- Adopter les politiques, grilles de référence, guides, règles et documents dont, par exemple:
 - Règles concernant la conduite des assemblées générales de l'Ordre des agronomes du Québec
 - Politique concernant les partenariats publicitaires
 - Procédure pour la nomination d'un administrateur de moins de 35 ans au Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec
 - Programme de surveillance générale 2022-2023
 - Modification au *Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des agronomes*
 - Cotisation d'Agronomes Canada
- Adopter la planification stratégique 2021-2024
- Nommer les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre

Administration et budget

- Adopter les états financiers 2020-2021 audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- Adopter les prévisions budgétaires 2021-2022
- Adopter les prévisions budgétaires 2022-2023
- Augmenter la rémunération des postes à la présidence, vice-présidence et direction générale pour les années 2022-2023 et 2023-2024
- Créer deux fonds, soit celui sur les travaux de modernisation de la *Loi sur les agronomes* et celui sur la mise en application du plan annuel découlant de la planification stratégique 2021-2024

Communication et affaires publiques

- Nommer les lauréats des différents prix 2021 de l'Ordre
- Convenir du thème du congrès 2022
- Signer une entente avec Signé Gourmand pour la diffusion sur Facebook de capsules vidéo d'agronomes
- Annuler l'offre de service de Solis

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle s'est tenue virtuellement le 23 septembre 2021 en raison du contexte pandémique. L'Ordre a pu compter sur la présence de 248 agronomes.

La présidente, M^{me} Martine Giguère, a ouvert l'assemblée annuelle et a cédé la parole au président sortant, M. Michel Duval, qui a fait un retour sur les activités de l'Ordre au cours de cet exercice.

L'assemblée a approuvé le montant de la cotisation 2021-2022 et la nomination des vérificateurs.

L'exercice financier 2020-2021 a été présenté par M^{me} Johanne Boucher, qui a répondu aux questions à l'aide de la firme comptable.

M^{me} Giguère a informé les participants que les deux propositions sont considérées comme adoptées par l'assemblée, que le Conseil d'administration de l'Ordre étudiera les propositions et que le suivi qu'il entend faire sur celles-ci sera présenté lors d'une séance d'information et d'échange réunissant tous les agronomes.

On a donc tenu une soirée d'information en octobre afin de discuter de l'avancement des travaux sur la *Loi sur les agronomes* et des travaux du Conseil d'administration sur les résolutions présentées par les membres lors de l'assemblée et de répondre aux questions des membres.

La proposition suivante a été retenue par le Conseil d'administration:

- QUE l'Ordre des agronomes du Québec valorise et utilise les agronomes retraités au bénéfice de la profession par des actions concrètes, telles:
 - Établir une communication spécifique avec les agronomes avant qu'ils prennent leur retraite;
 - Motiver les agronomes retraités à s'impliquer dans la vie de leur section;
 - Faire valoir les comités et les dossiers sur lesquels ils peuvent collaborer au sein de l'OAQ et de leur section.

Des travaux relativement à cette proposition seront réalisés au cours du prochain exercice.

Assemblée générale extraordinaire

Il n'y a eu aucune assemblée générale annuelle extraordinaire pendant l'exercice financier finissant le 31 mars 2022.

Politiques et pratiques de gouvernance

FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS		
	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Rôle d'un Conseil d'administration	7	9
Gouvernance et éthique	16	0
Égalité entre les femmes et les hommes	16	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle	16	0

L'Ordre a orienté les travaux de cet exercice sur la gouvernance de l'Ordre ainsi que sur ses communications avec le public.

Au cours des deux prochaines années, l'Ordre entend :

- Finaliser ses travaux sur sa gouvernance;
- Maintenir la confiance du public;
- Se rapprocher des agronomes;
- Favoriser l'évolution de la profession en collaboration avec les agronomes.

Résultats atteints

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, l'Ordre a poursuivi ses actions. Il a complété la diffusion des portraits écrits et vidéos d'agronomes afin de faire connaître la profession au public. L'Ordre a reçu une réponse positive de ses membres et du public.

Il a aussi poursuivi ses collaborations en matière de phytoprotection avec le gouvernement, notamment avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'avec l'industrie et les agronomes. L'Ordre a mis en place avec succès son *Règlement sur la formation continue obligatoire*.

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'Ordre

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Présidente :

Colette Lebel, agr.,
membre de l'Ordre

Membres :

Sophy Couture,
administratrice nommée

Yasmina Larbi-Youcef, agr.,
membre de l'Ordre

Marc-Antoine Guestier, agr.,
membre de l'Ordre

M^{me} Couture a été nommée
le 10 décembre 2021, et

M. Guestier, agronome,
le 25 mars 2022, pour
un mandat de deux ans.

Aucune activité relative à l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec* n'était pendant au 31 mars de l'exercice 2020-2021 et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice 2021-2022.

Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

Aucune enquête n'était pendant au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des agronomes du Québec et des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des ressources humaines

Marc Tremblay,
administrateur nommé,
président du comité

Martine Giguère, agr.,
membre d'office

Marc Tétreault, agr.,

Yan Légaré, agr.,

Louise Richard, avocate,
directrice générale jusqu'au
22 novembre 2021

François Houle, avocat,
directeur général à partir
du 22 novembre 2021

Rôle

Le Comité des ressources humaines:

- Veille à l'existence de politiques et de pratiques appropriées de ressources humaines pour l'ensemble des employés de l'Ordre;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus visant à évaluer le rendement du titulaire du poste de directeur général et à déterminer sa rémunération;
- Veille à la mise en œuvre d'un processus adéquat de recrutement pour les postes de syndic, de directeur général et de secrétaire.

Responsabilités

Le Comité des ressources humaines assume les responsabilités suivantes:

- Politiques et pratiques en matière de ressources humaines;
- Évaluation du rendement et rémunération du directeur général et du secrétaire;
- Embauche du syndic, du directeur général et du secrétaire;
- Évaluation du rendement du syndic;
- Requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2021-2022: 4

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Michel Brosseau, agr.,
président du comité

Richard Dessureault, agr.,

Martine Giguère, agr.,
membre d'office

Guy Jauron,
administrateur nommé

Nancy Morin, agr.,

Louise Richard, avocate,
directrice générale jusqu'au
22 novembre 2021

François Houle, avocat,
directeur général à partir
du 22 novembre 2021

Rôle

Le Comité de gouvernance:

- Veille au développement et au maintien de saines pratiques de gouvernance au sein de l'Ordre;
- Veille à l'identification de la relève au sein des comités du Conseil d'administration;
- Veille à la formation et à l'évaluation de la performance des administrateurs ainsi que des membres des comités du CA.

Responsabilités

Le Comité de gouvernance assume les responsabilités suivantes:

- Politiques et pratiques de gouvernance;
- Mandats des comités du Conseil d'administration;
- Planification de la relève aux comités du Conseil d'administration;
- Accueil des nouveaux administrateurs.

Le Comité de gouvernance voit à ce que tous les nouveaux administrateurs reçoivent:

- Une trousse d'accueil comprenant l'ensemble de l'information dont ils auront besoin pour s'acquitter de leurs fonctions;
- Une séance de formation portant sur chacun des éléments de la trousse d'accueil et sur les pratiques de gouvernance de l'Ordre;
- De la formation continue;
- Une évaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses administrateurs;
- Des conseils portant sur toute question liée à la gouvernance;
- Des requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2021-2022: 4

COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Johanne Boucher, administratrice nommée, présidente du comité

Thierry Balthazard, agr.

Michel Montpetit, agr.

Pascal Thériault, agr.

Martine Giguère, agr., observatrice

Louise Richard, avocate, directrice générale jusqu'au 22 novembre 2021

François Houle, avocat, directeur général à partir du 22 novembre 2021

Rôle

Le Comité des finances et d'audit:

- Veille à la surveillance de l'information financière et des contrôles financiers internes de l'Ordre;
- Veille à la surveillance de la gestion des actifs financiers;
- Assure l'existence d'un processus annuel adéquat en vue de la préparation du budget;
- Recommande le montant de la cotisation annuelle des membres;
- Assure l'existence d'un processus adéquat de gestion des risques et de continuité des affaires;
- Veille à la bonne marche de l'audit annuel effectué par l'auditeur indépendant de l'Ordre;
- Signe le rapport financier du rapport annuel.

Responsabilités

Le Comité des finances et d'audit assume les responsabilités suivantes:

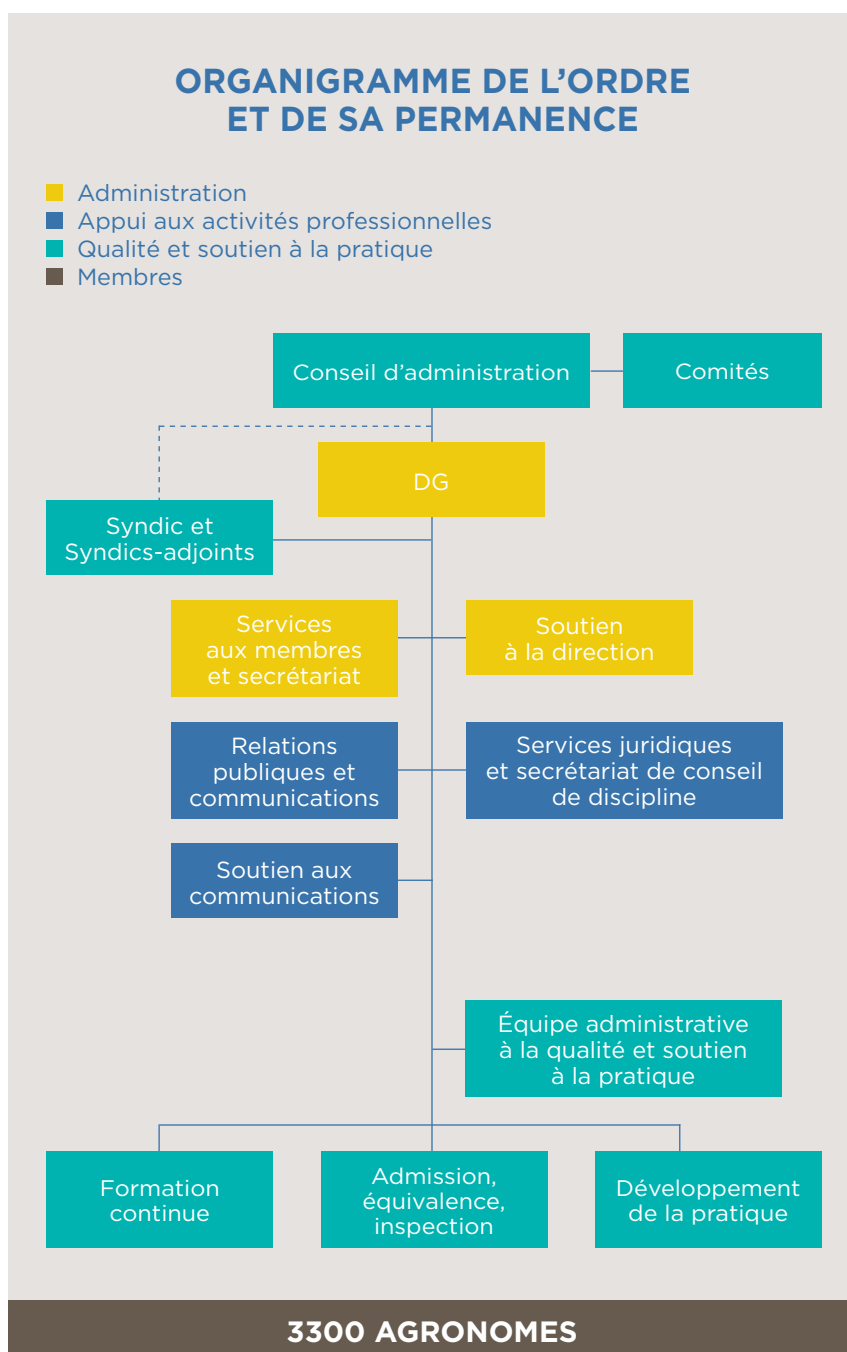
- Information financière et contrôles financiers internes;
- Actifs financiers;
- Budget annuel;
- Cotisation des membres;
- Gestion des risques et continuité des affaires;
- Audit annuel;
- Rapport financier;
- Requêtes particulières du Conseil d'administration.

Nombre de séances au cours de l'exercice 2021-2022: 5

RESSOURCES HUMAINES

Au total, vingt personnes rémunérées étaient ou ont été à l'emploi de l'Ordre au cours de l'exercice 2021-2022.

$$\text{ETC} = \frac{(18 \text{ personnes} \times 35 \text{ heures}) + (2 \text{ personnes} \times 10 \text{ heures})}{35 \text{ heures}}$$



Joelle Andrianary,
adjointe à la direction générale

Martine Boivin, responsable
des communications et des relations
publiques (remplacement d'un congé
de maternité depuis le 10 mai 2021)

Lily Cardin, adjointe à la formation
continue et aux affaires juridiques

Yvon Caron, agr., syndic adjoint

Éric Dagenais, agr., chargé au soutien
et à la pratique professionnelle depuis
le 25 octobre 2021

Vincent Desmarais, agent aux
communications jusqu'au 9 juillet 2021

Marie-Claude Emond, agr., syndique
de l'Ordre jusqu'au 29 juillet 2021

Raphaëlle Gendron, agr., chargée
du développement professionnel

Marie-Ève Guy,
adjointe à l'inspection professionnelle
et aux admissions jusqu'au 3 août 2021

François Houle, avocat,
directeur général et secrétaire de
l'Ordre depuis le 22 novembre 2021

Éric Lavoie, agr.,
MBA, syndic adjoint et syndic
par intérim depuis le 2 août 2021

Raymond Leblanc, agr.,
M. Env., MBA, conseiller en pratique
professionnelle jusqu'au 4 juin 2021

Louise Richard, avocate,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre jusqu'au 22 novembre 2021

Mathilde Roy, coordonnatrice
Web et médias sociaux depuis
le 7 septembre 2021

Hosna Sabwat, adjointe à l'inspection
professionnelle et aux admissions
depuis le 11 novembre 2021

Christine Séguiron, secrétaire
et réceptionniste

Laurence Therrien, responsable
des communications et des relations
publiques (congé de maternité depuis
le 29 juin 2021)

Amévi Toglo, agr., chargé au soutien
et à la pratique professionnelle
depuis le 25 août 2021

Marina Vachon, avocate,
conseillère juridique

Catherine Vigeant, coordonnatrice
aux communications et relations
publiques depuis le 13 décembre 2021

RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Richard Dessureault, agr.

Vice-président:

Haithem Limam, agr.

Secrétaire:

Mathieu Laplante, agr.

Trésorière:

France Carrière, agr.

Administrateurs:

Vincent Chrétien, agr.

Marie-Pierre Gingras, agr.

Marie-Pier Lachapelle, agr.

Activités de la présidence de la section

Comme administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Ordre, j'ai assisté aux neuf réunions régulières et aux quatre séances extraordinaires de la dernière année.

De nombreux dossiers d'actualité ont accaparé notre temps et notre énergie. Il a fallu travailler autrement afin de s'adapter aux impératifs de la pandémie. Zoom est donc devenu, plus que jamais, notre principal outil de travail.

Une de mes obligations officielles est de participer au Comité de gouvernance. Nous avons tenu cinq réunions.

Le Comité de formation continue a également tenu plusieurs rencontres. À titre de membre de ce comité, j'ai assisté à trois rencontres.

Le Comité sur la révision des décisions d'admission, comme son nom l'indique, a le mandat de réviser les examens d'admission en cas d'échec et de contestation. Nous n'avons révisé qu'un seul dossier cette année.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu trois réunions en virtuel.

Activités professionnelles et sociales

Nous avons comme objectif de tenir au moins une activité de formation continue en présentiel, mais compte tenu des difficultés engendrées par la pandémie et de ses répercussions, nous avons décidé de reporter l'activité à une date ultérieure.

Le Conseil a aussi privilégié l'aide à la formation continue sur une base individuelle et annuelle et a maintenu le budget annuel de 100\$ par agronome.

Enfin, notre assemblée générale virtuelle a surtout porté sur la modification de nos règlements généraux en concordance avec les recommandations de l'Office des professions et de l'Ordre.

Le président

Richard Dessureault, agronome

BAS-SAINT-LAURENT GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Marc Tétreault, agr.

Vice-présidente:

Julie Potvin, agr.

Secrétaire:

Daphnée Govare, agr.

Trésorière:

Marie-Pier Fortin-Miousse, agr.

Administrateurs:

Audrey Dionne, agr.

Chantal Saint-Laurent, agr.

Marie-Ève Lépine, agr.

Activités de la présidence de la section

- Participation à deux rencontres pour la mise en place de la nouvelle section et le transfert des actifs de la section de la Côte-du-Sud
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

Au sein de l'Ordre des agronomes du Québec, je participe au Comité des ressources humaines.

Activités du Conseil d'administration

Les administrateurs de la section se sont réunis à neuf reprises au cours de l'année 2021-2022.

L'assemblée générale annuelle s'est déroulée en avril en mode présentiel.

Nous avons remboursé les frais d'inscription à trois collègues pour leur participation au congrès 2021 de l'OAQ.

Activités professionnelles et sociales

Rencontre des membres de la section avec M^{me} Martine Giguère le 14 décembre sur les modifications du règlement des agronomes, suivie d'une activité sociale à l'Hôtel Rimouski

Conférence sur le Plan d'agriculture durable et sa mise en œuvre au Bas-Saint-Laurent par Marie-Andrée Audet, agronome au MAPAQ

Souper de crabe à la fin de l'assemblée générale annuelle de la section et présentation des nouveaux membres et hommage aux agronomes ayant 25 ans de pratique agronomique

Remerciements

Je tiens à remercier l'excellent travail réalisé par les membres du Conseil d'administration ainsi que celui du personnel permanent à l'Ordre.

Le président

Marc Tétreault, agronome

LAURENTIDES LANAUDIÈRE

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Michel Brosseau, agr.

Vice-présidente et trésorière:

Martine Raymond, agr.

Secrétaire et administrateur (Laurentides):

Luc de Grace, agr.

Administrateurs:

Éric Massicotte, agr., (Laurentides)

Sylvie d'Alcantara, agr., (Lanaudière)

André Langlois, agr., (Lanaudière)

Activités de la présidence de la section

Comme administrateur au Conseil d'administration de l'Ordre, j'ai participé aux neuf réunions régulières et aux quatre réunions extraordinaires. Toutes ces réunions, à l'exception d'une, se sont tenues en mode virtuel. Outre les affaires courantes, le dossier de la refonte de la *Loi sur les agronomes* et du *Code de déontologie des agronomes* a particulièrement retenu notre attention.

En plus des réunions du Conseil d'administration de l'OAQ, j'ai présidé cinq réunions du Comité de gouvernance où nous avons analysé plusieurs politiques ou approches, pour ensuite présenter nos observations au Conseil d'administration.

Activités du Conseil d'administration de la section

Votre Conseil d'administration s'est réuni à six reprises, dont une seule en présentiel.

Nous avons profité de ces occasions pour échanger plus à fond sur les grands chantiers, notamment la politique de formation continue, l'indépendance professionnelle et la refonte de la *Loi sur les agronomes*. Notons la remise en route du groupe Facebook de la section.

Activités sociales et professionnelles

L'assemblée générale annuelle de la nouvelle section a été tenue virtuellement le 13 avril 2021 et a regroupé un nombre significatif d'agronomes dans les circonstances. Cette assemblée comportait deux volets, soit la fermeture de la section Laval-Rive-Nord et la création de la nouvelle section Laurentides-Lanaudière.

Tenant de planifier des activités entre les divers soubresauts de la pandémie, nous avons dû changer nos plans à plusieurs reprises. Malgré cela, nous avons pu tenir deux activités en présentiel avec nos membres.

Le 9 septembre, nous avons été accueillis par Hélène Dion, agronome et co-proprétaire de Jardin Dion. Elle nous a présenté l'entreprise, après quoi nous avons parcouru le site et nous sommes déplacés pour la visite guidée de l'immense site de production d'arbres et de plantes. Le groupe s'est par la suite rendu à la Cidrerie Lacroix pour une visite guidée de ses vergers et de son site de production de cidre, où nous avons eu droit à une dégustation.

Le 25 novembre a eu lieu une visite guidée des Productions maraîchères Mailhot, un chef de file en production de brocolis, choux-fleurs, choux romanesco, haricots extra-fins et pois verts destinés au marché de la surgélation pour Bonduelle (Amérique du Nord). Par la suite, nous avons visité le site de production de la Distillerie Grand dérangement. Première micro-distillerie de Lanaudière, elle se spécialise dans la production de spiritueux certifiés biologiques. Les alcools sont produits à partir de matières premières locales grâce à une méthode du grain à la bouteille. Les agronomes ont pu en fin de visite déguster plusieurs de leurs produits.

La pandémie a compliqué notre préparation d'activités, notamment notre activité traditionnelle de janvier de reconnaissance des jubilaires et de bienvenue des nouveaux agronomes. Toutes les démarches étaient terminées, mais nous avons dû remettre cette activité très courue à l'automne prochain.

Le 22 février, nous avons eu le plaisir de recevoir virtuellement Martine Giguère pour un tour de table des grands dossiers de l'année. Cette formule permettant beaucoup d'interactions a permis d'aller plus loin que la présentation habituelle à l'assemblée générale annuelle.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier spécialement mes consœurs et confrères du Conseil d'administration pour leur implication active et leur dynamisme malgré un contexte difficile en temps de pandémie. Les commentaires reçus et la participation de nombreux agronomes, même en cette année où la COVID demeure omniprésente, sont la plus belle des récompenses pour leur travail. Un merci spécial à Luc de Grâce, agronome, qui cèdera sa place au sein du Conseil d'administration après plusieurs années d'implication, notamment comme secrétaire.

Merci aux agronomes de vous intéresser à notre profession, de la valoriser, et de la faire rayonner. L'agronome est un des maillons essentiels de notre société.



Le président,
Michel Brosseau, agronome

ESTRIE CENTRE-DU-QUÉBEC

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Alain Perras, agr.

Vice-présidente:

Normand Fouquet, agr.

Secrétaire:

Jeanne Gosselin, agr.

Trésorière:

William Bolduc, agr.

Administrateurs:

Julie Anne Wilkinson, agr.

André Tessier, agr.

Marie-Pier Landry, agr.

Brigitte Desrochers, agr.

Activités de la présidence de la section

En 2021-2022, à titre de président de la section, j'ai poursuivi mon implication au Comité d'admission dans lequel j'œuvre depuis 2011. J'ai également participé à la révision de trois dossiers de candidats en échec au sein du nouveau Comité de révision de l'examen d'admission et à la sélection des lauréats dans le Comité des prix honorifiques. J'ai aussi assisté, en mode virtuel, au congrès de l'Ordre des 23 et 24 septembre 2021.

Activités du Conseil d'administration de la section

Le Conseil s'est réuni à cinq reprises (de façon virtuelle à trois occasions et en présence physique deux fois) afin de discuter de sujets d'intérêt pour la section et tenter d'organiser la tenue d'activités dans le nouveau contexte particulier de la pandémie de la COVID-19. Nous avons dû renoncer à la Journée de visites professionnelles en raison des contraintes imposées par la Santé publique.

Activités professionnelles et sociales

L'assemblée générale annuelle de la nouvelle section s'est tenue en mode virtuel (pour une deuxième année de suite), avec la participation de 39 membres. Contrairement aux habitudes, nous n'aurons pas pu compter sur la présence d'un représentant de l'OAQ. Cependant, les membres auront pu assister à une présentation virtuelle de la présidente dans les semaines précédant la date de l'assemblée annuelle et interagir avec elle sur les principaux enjeux de la profession.

Par ailleurs nous avons pu reprendre nos traditionnelles activités: 5 à 7 à trois endroits différents sur le territoire, deux soirées des jubilaires qui nous auront permis de souligner les personnes qui devaient être honorées en 2020, et une nouvelle activité familiale champêtre au Moulin à laine d'Ulverton.

Finalement, notre traditionnel déjeuner de la présidence (à Sherbrooke) et dîner de la présidence (à Victoriaville) ont été remplacés par une soirée où la présidente a informé les quelque 200 membres participants des dossiers de l'heure à l'OAQ. Notons au passage que pour cette activité, nous étions jumelés avec les collègues des sections de la Montérégie et de Montréal-Laval. Je tiens à remercier Martine Giguère, agronome, pour sa participation malgré son agenda très chargé.

Remerciements

Je désire remercier chaleureusement tous les membres de la permanence, notamment la directrice générale, pour leur soutien constant dans l'appropriation de notre nouvelle réalité collective virtuelle. Merci tout aussi sincère à tous les membres du Conseil d'administration de la section Estrie-Centre-du-Québec pour leur confiance et leur appui et pour le dynamisme qu'ils insufflent à la section, dans l'intérêt de tous les membres. Merci également à tous les membres pour leur grande compréhension en cette période déstabilisante et pour leur participation à nos événements virtuels sans laquelle nos efforts seraient inutiles. Un merci spécial à Normand Fouquet et André Tessier, membres sortants, pour leur implication soutenue au cours des six et quatre dernières années, respectivement. Votre participation au service des collègues de la section vous honore.

Le président

Alain Perras, agronome

MAURICIE

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Yan Légaré, agr.

Vice-présidente:

Annie Desrosiers, agr.

Secrétaire:

Sébastien Whissel, agr.

Trésorier:

Denis Morin, agr.

Administrateurs:

Francis Paul Gélinas, agr.

Yves Auger, agr.

Activités de la présidence de la section

En tant que président de la section, j'ai siégé à toutes les séances du Conseil d'administration ainsi qu'à diverses réunions de l'Ordre, et j'ai participé au congrès annuel 2021.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la section Mauricie s'est réuni à six occasions.

Activités professionnelles et sociales

Le 9 septembre 2021, nous avons tenu un 5 à 7 à la Ferme du Tarieu. Lors de ce 5 à 7, les agronomes ont aussi assisté à la conférence sur l'irrigation présentée par Francis Desaulniers, agronome.

Une rencontre de type « déjeuner de la présidence » a été organisée le 3 décembre 2021 à la porte de la Mauricie.

Le président,

Yan Légaré, agronome

OUTAOUAIS

Membres du Conseil 2021-2022

Présidente:

Isabelle Dubé, agr.

Secrétaire et trésorier:

Jean-Jacques Simard, agr.
retraité

Administrateurs:

Dany Girard, agr.
Nicolas Samson, agr.
Caroline Martel, agr.

Activités de la présidence de la section

En tant que présidente de la section, j'ai siégé à toutes les séances du Conseil d'administration ainsi qu'à diverses réunions de l'Ordre, et j'ai participé au congrès annuel 2021.

Activités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la section Outaouais s'est réuni à deux reprises lors de séances régulières ainsi que lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 septembre 2021. L'organisation des activités se fait en dehors des séances du Conseil d'administration.

Activités professionnelles et sociales

Le Conseil d'administration de la section considère important de donner l'opportunité à ses membres de suivre des formations diversifiées et abordables. Notre défi est de trouver des activités d'ordre général pouvant plaire aux agronomes ayant des champs de pratique variés tout en étant

formatrices et utiles. Le grand territoire sur lequel s'étend notre section complique l'organisation de nos activités. Nous misons sur la présentation de midis-conférences par vidéoconférence pour accommoder le plus de membres possible et d'au moins une activité en présentiel afin de favoriser le réseautage.

Le 1^{er} septembre 2021 s'est tenue une activité hybride tenant lieu à la fois de visite professionnelle, de souper et de célébration de vie agronomique. Tout ça en même temps, il fallait bien se reprendre.

Nous avons visité la ferme Top et son Roboleo (robot de traite pour vaches attachées), technique de traite rare au Québec. Ensuite la Ferme Brylee nous a présenté sa production de bœufs élevés entièrement à l'herbe et son système de pâturage. Pour le souper, les proprios nous ont fait déguster leurs fameuses viandes sur BBQ. Un menu 100 régional dans un site enchanteur.

Pour l'apéro, Marc Renaud, le nouveau propriétaire du Domaine Mont-Vézeau, était sur place pour nous expliquer ses nouveaux procédés et son approche de vinification qui donnent des produits totalement différents.

Finalement, nous avons souligné les 25^e et 50^e anniversaires de vie agronomique. Ce fut une journée bien remplie et enrichissante.

Le mardi 19 octobre 2021, M^{re} Mélissa Lacroix, qui œuvre en droit de l'emploi et du travail, nous présentait une formation élaborée sur mesure à la demande de la section. La conférence sous forme de huit cas pratiques sur les obligations déontologiques des agronomes a suscité des discussions animées.

Rayonnement

Comme les activités de la section ont été réduites ces deux dernières années, les fonds de la section se sont accumulés. Les membres ont alors proposé en assemblée générale de retourner une partie de cet argent dans la communauté. La pandémie ayant été particulièrement accablante pour nos producteurs agricoles, un don a été fait à Écoute agricole Outaouais.

Remerciements

En terminant, je tiens toujours à remercier les administrateurs de la section pour leur disponibilité à me secondar et à participer activement à l'organisation de nos activités. Je les remercie particulièrement pour l'apport de nouvelles idées dans l'élaboration de nos activités.

Et enfin, un merci spécial à M. Jean-Jacques Simard, agronome retraité, et Marco Morin, agronome, qui, après de nombreuses années d'implication à l'Ordre, agissent maintenant respectivement comme secrétaire et trésorier.

La présidente,
Isabelle Dubé, agronome

CAPITALE-NATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Membres du Conseil 2021-2022

Présidente:

Nancy Morin, agr.

Vice-présidente:

Nadine Bourgeois, agr.

Secrétaire et trésorier:

Luc Cyr, agr. retraité

Administrateurs:

René Gagnon, agr.

Marie-Pier Huot, agr. (avril à octobre)

Magali Hunot, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Marlène Lagacé, agr.

Frédéric Normand, agr.

Xavier Desmeules, agr.

Simon Corbeil, agr.

Activités de la présidence

À titre de présidente de la section, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de l'Ordre. J'ai également siégé aux comités suivants: Comité de gouvernance, Comité sur les assurances professionnelles, Comité sur la modernisation du *Code de déontologie des agronomes* et Comité pour la gestion des pesticides sur les terrains de golf.

Activités du Conseil d'administration

Au cours de la dernière année, votre Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises pour discuter de sujets d'actualité régionale et planifier la réalisation du programme d'activités.

Activités professionnelles

Notre tournoi de golf annuel 2021 a eu lieu en juin et il a réuni 64 golfeurs au Golf Lotbinière.

Au mois de septembre, deux visites agronomiques ont eu lieu. Accompagnés de l'agronome Gaëlle Dubé, nos membres ont visité le Vignoble Isle de Bacchus situé à l'Île d'Orléans. Nous avons également visité l'entreprise Patates Dolbec en compagnie de ses agronomes Philippe Parent et Juliette Lévesque. Merci à l'agronome retraité Pierre Fournier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette activité.

La section a offert à ses membres six vidéoconférences, dont cinq en collaboration avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval.

Une activité virtuelle a été organisée en collaboration avec l'association étudiante et la FSAA pour permettre aux étudiants de se familiariser avec l'Ordre des agronomes du Québec. Quatre conférences ont été présentées par des agronomes, dont Cindy Cyr, François Durand, René Gagnon et Xavier Desmeules. Merci pour votre dévouement auprès de la relève agronomique.

La quatrième édition du concours *Agronome de demain* a eu lieu lors de la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC). La bourse Luc-Boutin a été remise à deux équipes qui se sont démarquées par la qualité de leur exposé.

Notre programme de parrainage des candidats à l'examen d'admission de l'OAQ est toujours aussi populaire, et nombreux sont ceux qui ont bénéficié des services d'agronomes bénévoles pour être mieux préparés.

La section est l'un des partenaires du Camp d'entraînement agricole de la Capitale-Nationale qui vise à favoriser la relève agricole et l'éclosion de nouvelles entreprises agricoles. Elle a invité les

participants à s'inscrire à un concours offrant trois bourses aux finalistes pour l'achat de services-conseils agronomiques.

Un mandat a été confié à une équipe d'agronomes pour produire et publier une série de chroniques documentant notre histoire afin de souligner le centenaire de la fondation de notre section. Merci infiniment à Luc Cyr d'avoir mis ce projet en œuvre conjointement avec Claude-André St-Pierre, Louise Thériault et Nadine Bourgeois.

Au total, en 2021-2022, plus de 445 personnes ont participé aux activités de formation continue qui ont été publicisées via la page Facebook de la section.

Remerciements

C'est ainsi que se termine mon second mandat à titre de présidente de la section et ma contribution de près de 25 ans à son Conseil d'administration. J'en garde des souvenirs impérissables et en ressors enrichie grâce aux activités et comités auxquels j'ai participé et à la rencontre d'agronomes enthousiastes et dévoués qui ont à cœur leur profession. J'en souhaite autant à l'équipe qui prend la relève. Continuez de cultiver votre esprit créatif et votre dynamisme pour la réalisation du prochain programme d'activités. Je compte bien y participer.

Au plaisir de vous revoir,

La présidente,

Nancy Morin, agronome, M.Sc.

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE-NORD

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Thierry Balthazard, ing. agr.

Vice-présidente:

Marielle Gagné, agr.

Secrétaire:

Charlotte Codron, agr.

Trésorière:

Jordan Routhier, agr.

Activités de la présidence de la section

C'est avec beaucoup de fierté que j'ai représenté les agronomes du Québec aux réunions du Conseil d'administration provincial. J'ai également le privilège de siéger au Comité des finances et d'audit et au Comité de la formation des agronomes en plus d'être le président du Comité des équivalences. De plus, j'ai participé aux réunions du Conseil d'administration de la section régionale.

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre son plan d'action. Il a tenté des démarches auprès de relève potentielle pour avoir un Conseil le plus complet possible à la fin de chaque assemblée générale annuelle. Le Conseil a tenu l'ensemble de ses séances par vidéoconférence étant donné les règles imposées par la situation sanitaire au Québec.

Activités professionnelles et sociales

Lors de l'année 2021-2022, aucune activité sociale ou professionnelle n'a été réalisée par la section. Bien que le Conseil ait tenté d'offrir des formations, le contexte particulier de confinement au Québec ne permettant aucun rassemblement, nos projets ne se sont pas concrétisés.

Remerciements

J'aimerais conclure en remerciant mes collègues agronomes qui ont accepté de donner de leur précieux temps au sein du Conseil d'administration au cours de la dernière année, soit, Jordan Routhier, Charlotte Codron et Marielle Gagné.

Le président,
Thierry Balthazard,
ingénieur et agronome

MONTRÉAL LAVAL

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Thomas Bastien, agr.

Secrétaire:

Serge Lebeau, agr. retraité

Trésorière:

Gilles Tremblay, agr.

Administrateurs:

Catherine Larivée-Bazinet, agr.

Julie Sage, agr.

Activités de la présidence de la section et du Conseil d'administration

Un an après la première rencontre des membres de l'OAQ pour la création de la section Montréal-Laval, c'est désormais le temps de faire le bilan de la structure mise en place et des prochains jalons qui lui permettront d'atteindre son plein potentiel.

En effet, la naissance d'une nouvelle association à but non lucratif n'est pas de tout repos, et un certain nombre d'entre vous en ont été témoins.

Ouverture de compte bancaire, rédaction des règlements, inscription au provincial comme au fédéral, gestion des finances, élaboration de règles éthiques de gouvernance, mise en place d'outils de communications: la première année de notre section a été majoritairement d'ordre administratif, bien qu'il ne faille pas oublier les nombreux conseils d'administration de l'OAQ auxquels j'ai pu me joindre.

Au-delà de la rencontre organisée en compagnie de la présidente de l'Ordre, Martine Giguère, pendant laquelle des dossiers importants en cours ont fait l'objet de discussions, nous avons tenu à sonder les membres de notre section sur les actions à mettre en place au cours des prochains mois. Nous avons également contribué à une bourse attribuée par l'Université McGill en honneur de Benoît Van Winden, et ce, conjointement avec la section Montérégie.

Activités professionnelles et sociales

La pandémie a empêché la tenue de rencontres au courant de cet exercice. Mais rassurez-vous, l'année qui s'en vient sera toute autre avec des activités de réseautage, de découvertes ainsi que des conférences et webinaires. Le retour en présentiel sera l'occasion de se rencontrer prochainement!

Remerciements

Nous aimerions remercier l'ensemble des membres de la section Montréal-Laval ainsi que les administrateurs et administratrices de notre Conseil d'administration, agronomes d'exception sans qui rien de cela ne serait possible. Merci d'avoir contribué à la structure de notre nouvelle section et de lui garantir un avenir radieux.

Le président

Thomas Bastien, agronome

MONTÉRÉGIE

Membres du Conseil 2021-2022

Président:

Michel Montpetit, agr.

Vice-président:

Guillaume Boivin, agr.

Secrétaire:

Julie Boisvert, agr.

Trésorière:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Alexandre Mailloux, agr. retraité

André Roy, agr.

Catherine St-Georges, agr.

David Plourde, agr.

Jean-Sébastien Leblanc, agr.

Nouvel agronome:

Éric Beaudoin, agr.

Activités du Conseil d'administration

Cette année, le Conseil d'administration a tenu six réunions relativement à la gestion des affaires de la section.

Assemblée générale annuelle d'ouverture

L'assemblée générale annuelle d'ouverture de la section s'est tenue le 27 avril 2021 par vidéoconférence. Ce sont 75 agronomes et 4 invités qui étaient au rendez-vous. Il s'agissait de l'assemblée de création de notre nouvelle section Montérégie.

Activités professionnelles et sociales

Soirée hommage (nouveaux et jubilaires)

La Soirée hommage souligne les 25 et 50 ans de vie agronomique des membres de la section et constitue l'occasion d'accueillir les nouveaux agronomes.

Tous les agronomes de la section ont été invités à cette activité qui a eu lieu au Verger Denis Charbonneau à Mont-Saint-Grégoire. À l'arrivée, il y a eu présentation de l'entreprise par M. Charbonneau et échange avec les participants. Par la suite, un repas a été servi. À la fin du souper, nous avons souligné les jubilaires avec la remise des certificats.

En 2021, 26 agronomes de notre section ont célébré 25 ans de vie agronomique, et deux agronomes ont célébré 50 ans de vie agronomique, soit MM. Pierre-Paul Léger et Germain Lefebvre. De plus, lors de cette activité, nous avons eu la chance d'accueillir et de rencontrer huit nouveaux jeunes agronomes de notre section. Au total, 48 participants ont assisté à cette activité.

Vidéoconférences avec notre présidente de l'OAQ

Nous avons aussi eu la chance d'avoir une vidéoconférence avec notre présidente Martine Giguère. C'est jumelés à nos deux sections voisines, soit Montréal-Laval et Estrie-Bois Francs, que nous avons eu la chance d'entendre la présidente à propos des sujets d'actualités sur lesquels l'OAQ travaille en ce moment. Les participants ont ensuite eu l'occasion d'échanger et de poser leurs questions. Plus de 115 membres ont assisté à cette vidéoconférence.

Remise de la Bourse Benoît Van Winden

En novembre, comme chaque année, nous avons aussi remis la Bourse Benoît Van Winden à un futur agronome. En 2021, cette bourse de 1000 \$ a été remise à Mme Ariane Scott, étudiante finissante en Sciences de l'agriculture et de l'environnement à l'Université McGill.

Enfin, l'année 2021-22 ne fut pas très propice à l'organisation d'activités et de formations, la pandémie de COVID-19 nous ayant maintenus en isolement pour la majorité de l'année. Les activités de réseautage en mode virtuel n'offrent pas un environnement propice aux rencontres. L'année 2022-23 s'annonce plus favorable à l'organisation d'activités et de formations qui, je l'espère, sauront vous plaire.

Remerciements

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du Conseil d'administration pour la qualité de leur implication et leur dynamisme. Un merci particulier aux quatre administrateurs sortants soit, Alexandre Mailloux, Catherine St-Georges, Guillaume Boivin et Jean-Sébastien Leblanc. Enfin, les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel en assurant un excellent taux de participation à nos activités.

Le président

Michel Montpetit, agronome

ACTIVITÉS
DE CONTRÔLE
DE L'EXERCICE
DE LA PROFESSION



ACTIVITÉS

DU COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES

Le Comité de la formation des agronomes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation. C'est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'année 2021-2022, le Comité a tenu une réunion durant laquelle le représentant de l'Université Laval a présenté les travaux d'actualisation du programme en agronomie.

Aucun crédit agronomique n'a été ajouté à la *Liste des crédits agronomiques* de l'Ordre pendant l'année.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent, et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Comité des équivalences

Le mandat du Comité des équivalences est d'appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le Comité s'est réuni à trois reprises entre le 9 février 2021

et le 9 mars 2022. Il a analysé les dossiers de 37 demandeurs, dont 33 nouvelles demandes (27 demandes d'équivalence de diplôme et 6 demandes d'équivalence de formation).

Le Comité a présenté 33 recommandations au Conseil d'administration. On y retrouve 25 équivalences de diplôme et trois équivalences de formation.

Des 37 dossiers étudiés, 8 sont en processus de reconnaissance d'équivalence.

Comité de révision des décisions d'équivalences

Le Comité a reçu deux demandes de révision. Après étude des dossiers, le Comité a modifié les décisions du Comité des équivalences.

Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	2	0	1
Demandes reçues au cours de l'exercice	4	0	29
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	1	0	27
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	3	0	1
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	3	0	1

* Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance partielle de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLOME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	3	0	1
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* Veuillez tenir compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de personnes concernées par des demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLOME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	0	1	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition**	0	1	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle**	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice**	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada.

** Les données demandées ici ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES*	DIPLOME OU FORMATION OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC**	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	0	0
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autres exigences complémentaires (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

* En tenant compte du fait qu'une personne peut se voir imposer plus d'une exigence complémentaire. Le total de chacune des colonnes peut donc être égal ou supérieur au nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

** Mais au Canada.

Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	0	6
Égalité entre les hommes et les femmes	0	6
Gestion de la diversité ethnoculturelle	0	6

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes

L'Ordre n'a mené aucune action particulière pour la reconnaissance de l'équivalence de diplôme.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande d'un certificat de spécialiste, en tenant compte des renseignements suivants :

	NOMBRE
Demandes de révision pendante au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	0
• Maintenant la décision initiale	0
• Modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	0
Demandes de révision pendante au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

La Capitale, aujourd'hui Beneva, a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle des agronomes pour une autre année. L'Ordre et l'assureur ont d'ailleurs convenu de reconduire leur entente pour une autre période de cinq ans qui a débuté le 1^{er} avril 2021.

Assurance responsabilité professionnelle tous les membres

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif) ASSURANCE ANNUELLE	732	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	6	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Autre couverture	0		
Cautionnement ou autre garantie	1367	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Dispenses (exemptions)	1276		
TOTAL	3381		

Note: Le total du nombre de membres, **couverts ou exemptés**, correspond au nombre de membres inscrits au Tableau au **31 mars 2022**.

* Une assurance spécifique à un sous-groupe de professionnels, par exemple.

Assurance responsabilité professionnelle Membres exerçant au sein d'une société

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES*	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE PAR MEMBRE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'ordre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	67	1 000 000,00 \$	4 000 000,00 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre	0	0	0
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	10	0	0

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	3
Membres concernés par ces réclamations	3
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	0

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes dans l'exercice de leur profession des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Législation et réglementation de l'Ordre

Au cours de l'année 2021-2022, seule une modification à l'article 3 du *Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des agronomes* est entrée en vigueur (en juin 2021). Toutefois, tout au long de l'année, l'Ordre a travaillé en collaboration avec l'Office des professions à la modernisation de la *Loi sur les agronomes du Québec*.

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

- **Modification à la Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)**

En avril 2021, l'Ordre des agronomes du Québec a apporté une modification à la *Grille de référence relative à un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)* et émis au même moment un avis aux membres pour les informer de celle-ci. La modification concernait les sources de référence recommandées pour déterminer les besoins en éléments fertilisants des cultures. L'Ordre recommande désormais d'utiliser les nouvelles grilles de fertilisation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) lorsque celles-ci sont disponibles pour une culture donnée.

- **Bien-être et sécurité de l'animal**

En novembre 2021, l'Ordre a avisé ses membres de la publication par le gouvernement du Québec du *Guide de signalement obligatoire pour les médecins vétérinaires et les agronomes*. Mentionnons que l'Ordre avait participé à la révision de ce Guide lors de l'exercice précédent (2020-2021).

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Consultation publique sur le projet de régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

L'Ordre a transmis des commentaires en août 2021 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur le projet de régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. Plus particulièrement, les commentaires portaient sur les sujets suivants :

- Les végétations recouvrant le sol et les bandes végétalisées;
- Les méthodes de détermination de la limite du littoral;
- Les risques liés à l'application de pesticides sur les superficies en culture;
- Les ouvrages de stabilisation hydroagricoles.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat d'assurer la surveillance des compétences et de la pratique des agronomes. Ayant à l'esprit le mandat de protection du public, les recommandations du Comité ont aussi pour but d'aider les agronomes à améliorer leur pratique. Pour ce faire, le Conseil d'administration adopte chaque année le programme de surveillance générale (PSG) proposé par le Comité d'inspection professionnelle.

M. Amévi Toglo, agronome, est le secrétaire du Comité d'inspection professionnelle depuis le mois d'août 2021.

Dix inspecteurs à temps partiel ont pris part à la campagne d'inspection 2021-2022, couvrant ainsi les champs de l'agroenvironnement, de la régie de production animale, de l'économie, de la gestion et du financement agricoles, ainsi que de la phytoprotection.

Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice 2021-2022

En raison des mesures sanitaires imposées par la COVID-19, aucune visite présentielle n'a été effectuée auprès des agronomes inspectés. Les inspections ont eu lieu en mode virtuel.

Les douze membres du Comité d'inspection professionnelle et l'équipe d'inspecteurs ont procédé à 136 inspections régulières en mode virtuel et analysé 107 formulaires d'autoévaluation. 117 nouveaux agronomes admis au cours de l'année 2020-2021 ont rempli le *Questionnaire sur la pratique professionnelle*.

Il s'agit d'un examen qui porte sur l'ensemble de la réglementation observée par les membres. Les agronomes doivent retourner l'examen et obtenir la note de passage de 80 %. Dans le cas contraire, ils seront inspectés lors de la campagne 2022-2023.

Sur les 117 examens transmis, trois n'ont pas été retournés pour des motifs valables, et leur remise a été reportée. Sur les 114 examens reçus et corrigés, 107 ont été réussis. La note moyenne était de 86,31 %.

Critères du programme de surveillance de la campagne 2021-2022

- Être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2016 pour les inspections individuelles
- Produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation
- Donner ou analyser des conseils associés à l'économie, à la gestion ou au financement agricole, en surveiller la prestation
- Produire, modifier ou analyser des plans de fertilisation, des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore ou en surveiller la production
- Réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en conservation et aménagement des sols
- Donner des conseils associés à la vente d'intrants (productions végétales ou productions animales)
- Donner des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection)

Bilan des inspections et interventions du Comité d'inspection professionnelle

Des inspections individuelles dites régulières ont été faites auprès de 136 agronomes dans les champs d'activités suivants :

- A. Agroenvironnement;**
- B. Régie de la production animale;**
- C. Économie, gestion et financement agricoles;**
- D. Phytoprotection.**

Les statistiques détaillées apparaissent dans les prochaines pages. Par ailleurs, un membre a fait l'objet d'une visite de suivi et un autre a fait l'objet d'un suivi d'analyse de dossier.

Le Comité d'inspection professionnelle a tenu sept réunions. Les objectifs du programme de surveillance ont été réalisés (voir les tableaux aux pages suivantes). Le Comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au Conseil d'administration conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure d'inspection professionnelle des agronomes*.

Principaux constats

Les principaux constats du Comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

A. Agroenvironnement

Les PAEF analysés respectent en général les règles de l'art dans la majorité des dossiers inspectés de la campagne. Les lacunes relevées sont mineures. Aucune demande de suivi ni d'inspection particulière sur la compétence n'a été demandée.

B. Régie de la production animale

En général, le Comité note un respect des règles de l'art dans la majorité des dossiers inspectés de la campagne. Les lacunes relevées sont mineures. Aucune demande de suivi ou d'inspection particulière sur la compétence n'a été demandée.

Soulignons que depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* et l'obligation de signalement de la part des agronomes, aucun manquement n'a été observé dans le cadre de l'inspection professionnelle.

Le Comité a également souligné l'importance de mettre l'accent sur la différence qui existe entre un bilan alimentaire et un bilan nutritionnel. En effet, selon la grille de référence concernant les actes agronomiques posés en production animale, le bilan alimentaire consiste à faire la différence entre les éléments nutritifs de la ration et ceux que les animaux retiennent pour leur croissance, leur entretien et leur production alors que le bilan nutritionnel établit la différence (ou l'équilibre) entre les besoins des animaux (croissance, entretien et production) et les apports de la ration. Ces précisions ont été apportées aux formulaires d'inspection qui seront remis aux agronomes dans les prochaines campagnes.

C. Économie, gestion et financement agricoles

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Occasionnellement, certains dossiers ne contiennent pas de recommandations, se limitant ainsi à identifier les alternatives possibles. Encore une fois, il a été demandé de mettre l'emphase sur les dossiers de financement.

Il sera important de poursuivre l'inspection de façon rigoureuse en financement afin de bien identifier la nature de la contribution de l'agronome à l'égard de la position technico-économique et financière de son client.

Aucune demande de suivi n'a été enregistrée. Cependant, le Comité a renvoyé un dossier en inspection particulière sur la compétence.

D. Phytoprotection

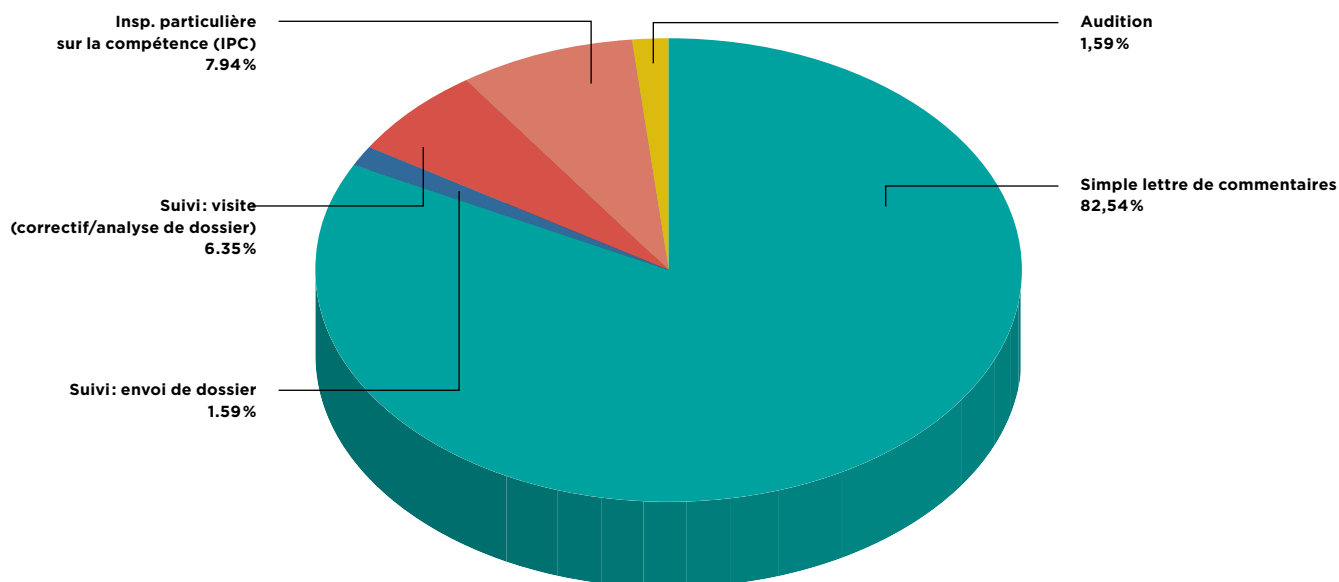
Principales améliorations observées

L'année 2021-2022 fut la dernière année d'inspection dans le domaine de la phytoprotection par rapport à l'entente signée entre l'OAQ et le MELCC. Cela ne signifie pas la fin des inspections de ce domaine.

Cette année 170 agronomes ont fait l'objet de surveillance en phytoprotection. Parmi ce nombre, 63 ont reçu la visite d'un inspecteur et 107 ont été inspectés par l'intermédiaire du formulaire d'autoévaluation.

À ces 63 inspections régulières s'ajoutent un dossier de suivi et une visite de suivi. Durant cette campagne, on enregistre un dossier de suivi, quatre visites de suivi et cinq inspections particulières sur la compétence. Le Comité a également envoyé un dossier en audition.

Recommandations finales du CIP en pourcentage pour les inspections régulières en phytoprotection



Sources: CIP – Campagne 2021-2022

Principales lacunes observées:

1. Volet règlementaire: contenu de la justification agronomique incomplète; absence fréquente d'analyse des différentes interventions phytosanitaires possibles.
2. Sous-utilisation ou interprétation erronée des outils de l'Ordre définissant les règles de l'art de la pratique en phytoprotection (lignes directrices, grilles de référence et guide).
3. Consignations écrites aux dossiers-clients limitées ou absentes quant aux informations données verbalement aux clients, par exemple, le suivi de l'efficacité des interventions phytosanitaires.
4. Données de dépistage parfois absentes ou partielles.
5. Plusieurs non-conformités aux procédures de surveillance des actes agronomiques posés par des techniciens ont été observées. Des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

Récapitulatif des travaux d'inspection professionnelle effectués au cours de l'année 2021-2022

	NOMBRE
Inspection individuelle pendante au 31 mars 2022	0
Formulaires d'autoévaluation et questionnaires d'examen professionnel expédiés pour la campagne 2021-2022	360
Formulaires d'autoévaluation et questionnaires d'examen professionnel retournés au CIP pour la campagne 2021-2022	352
Visites individuelles réalisées au cours de la campagne 2021-2022 (y compris les suivis)	137
Rapports d'inspection produits au cours de la campagne 2021-2022 sur la base des formulaires d'autoévaluation et questionnaires d'examen professionnel retournés au cours du même exercice	352
Rapports d'inspection produits au cours de la campagne 2021-2022 sur la base des visites individuelles au cours du même exercice	137

A	B	C	D
AGROENVIRONNEMENT	PRODUCTION ANIMALE	GESTION ET FINANCEMENT	PHYTOPROTECTION

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une inspection par autoévaluation	30	23	20	170	243
Membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence	0	0	0	0	0
Membres ayant fait l'objet d'un examen professionnel (nouveaux admis)					117
Total des membres ayant fait l'objet d'une inspection					360
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	30	23	20	63	136
Visites de suivi et analyse de dossiers	0	0	0	2	2
Visites d'inspection sur la compétence	0	0	0	0	0
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite incluant les inspections sur la compétence					137

Inspections de suivi

Au cours de l'exercice 2021-2022, deux inspections de suivi et leurs rapports d'inspection ont été réalisés. Aucune inspection de suivi n'est pendante au 31 mars 2022.

Inspections portant sur la compétence professionnelle (inspections particulières)

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Visites d'inspection sur la compétence	0	0	0	0	0
Rapports d'inspection produits	0	0	0	0	0

Suivi des recommandations adressées au Conseil d'administration

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	1
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Audition devant le CIP

	A	B	C	D	TOTAL
Membres ayant fait l'objet d'une audition	0	0	0	1	1

Recommandations de l'année 2021-2022 du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ				
	A	B	C	D	TOTAL
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0

Entraves à un membre du Comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (En application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	2

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de la situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire, et partage cette fonction avec des organismes externes.

Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre

Dispenses de formation continue

	NOMBRE
Demandes reçues au cours de l'exercice	110
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	100
Demandes refusées au cours de l'exercice	9
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	9

Sanctions découlant du défaut de se conformer au Règlement

	NOMBRE
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au Comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0

	NOMBRE
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement se termine le 31 décembre 2022.

Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre

Le tableau ci-dessous présente les formations en éthique et déontologie offertes aux membres en 2021-2022. Les nouveautés 2021-2022 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Éthique appliquée et agronomie	1,00	167
La déontologie de l'agronome*	3,00	79
La relation avec le client et le contrat de service professionnel en agronomie	2,50	135
La réflexion et le dialogue éthique: des outils indispensables pour participer au changement*	0,88	22
Les normes de pratiques et règles de l'art en agronomie	1,00	107
Loi et encadrement de la pratique agronomique au Québec	1,00	77
Mobiliser l'éthique pour favoriser l'indépendance professionnelle	1,00	65

AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

Les activités de formation organisées ou développées par l'Ordre en 2021-2022 comprennent les activités de formation en ligne offertes sur la plateforme ASIO, un webinaire ainsi que le congrès de l'OAQ tenu entièrement en ligne en raison de la pandémie.

Au 31 mars 2022, 42 capsules de formation étaient offertes sur la plateforme ASIO.

La plateforme peut être consultée à l'adresse suivante: asio.oaq.qc.ca.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité 196 activités de formation continue offertes par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le **Guide sur le Règlement sur la formation continue obligatoire des agronomes**.

Le tableau ci-dessous présente les activités de formation continue offertes par l'Ordre en 2021-2022 excepté celles en éthique et déontologie qui sont présentées dans le tableau *Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'Ordre*.

Toutes les activités sont facultatives. Les nouveautés 2021-2022 sont marquées d'un astérisque (*).

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE (NOMBRE DE NON-MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE)	
		Événement virtuel	Auto apprentissage
Congrès 2021 — Agronome et société : partenaires de changement*	9,00	514 (43)	
À la croisée des chemins : les agronomes comme éléments clés d'un monde post COVID-19 orienté vers la nature et les ODD*	0,87		11 (1)
Comment l'État voit-il les ordres professionnels (et leurs membres) ? Les politiques de l'expertise du 19e siècle à aujourd'hui*	0,80		30
La recherche et le développement : la pierre d'assise pour des changements durables en alimentation*	0,93		8
La transition vers des systèmes alimentaires équitables et durables : enjeux et perspectives*	0,88		8
Les promesses de l'intelligence artificielle*	0,95		6
Scientifique en chef du Québec : rôles, responsabilités et bâtir ensemble le secteur agroalimentaire de demain*	0,90		6
Congrès 2020 : Assurer son avenir par la gestion et le financement responsable	1,00		10 (1)
Congrès 2020 : Conservation et restauration des sols organiques maraichers du Québec : vers la durabilité	1,00		6
Congrès 2020 : L'agriculture locale et bio est-elle vraiment meilleure pour l'environnement ?	0,50		2
Congrès 2020 : La résilience des agro-écosystèmes et les indicateurs de durabilité agro-environnementaux d'AAC	0,50		1 (1)
Congrès 2020 : Trois conférences du CETAB +	1,00		6
Congrès 2020 : L'agronome au cœur du développement durable chez Nutrinor	1,00		3
Collection Congrès 2019 – 6 conférences	5,50		5
Congrès 2019 : Fake News – Comment faire germer la bonne information dans un champ de mésinformation	1,00		2
Congrès 2019 : Le développement de l'agriculture urbaine commerciale et le rôle des agronomes	1,00		3
Bonnes pratiques en phytoprotection relatives à l'utilisation et à l'application des néonicotinoïdes dans la pomme de terre	0,50		9
Comment le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue-t-il au concept de gestion intégrée ?	0,75		4
Développer une expertise pour la protection des sources d'eau potable municipales – Le RPEP et les restrictions agricoles	3,00		11
Introduction à l'agriculture au Québec	1,00		12 (12)
La Grille de référence en phytoprotection et les attentes de l'Ordre	1,00		17 (3)
La production animale au Québec	3,50		5 (9)
La production avicole au Québec	1,00		10 (2)
La production bovine au Québec	0,75		6
La production laitière au Québec	1,25		8 (2)
La production porcine au Québec	1,00		4 (2)
La production végétale au Québec	1,50		9 (4)

La réglementation provinciale sur les pesticides	1,25		17 (1)
Lâchers de mâles stériles pour le contrôle de la mouche de l'oignon: quels sont les avancées scientifiques et les résultats?	0,75		1
Le cadre juridique régissant les activités agricoles au Québec	1,50		25 (2)
Le point sur la résistance des mauvaises herbes aux herbicides au Québec et les stratégies d'intervention	1,00		2
Le Régime transitoire en matière de gestion des rives, du littoral et des zones inondables*	2,00	329 (19)	50 (5)
Les cultures fruitières au Québec	0,75		5
Les cultures légumières au Québec	0,75		1
Les grandes cultures au Québec	0,75		4 (1)
L'horticulture ornementale au Québec	0,75		3
Limites planétaires: le rôle stratégique des agronomes dans la transition qui s'impose	1,00		12
Mise en œuvre du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable	4,50		5 (1)
Outil d'aide à la décision et stratégies de réduction de l'atrazine dans le maïs	1,00		7
Politiques économiques et sociales agricoles au Québec	2,25		10 (1)
Série PAEF - Azote	1,00		22 (4)
Série PAEF - Engrais organiques	1,25		23 (4)
VFF QC: Un outil d'aide à la décision pour déterminer les risques de dommages des vers fil-de-fer et la nécessité d'utiliser des semences traitées	1,00		7

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat

Le Bureau du syndic contribue à la mission de protection du public de l'Ordre des agronomes du Québec en faisant enquête sur les cas de conduite professionnelle dérogatoire, et en procédant, le cas échéant, au dépôt de plaintes disciplinaires, devant le Conseil de discipline, conformément au *Code des professions* et à la *Loi sur les agronomes* et ses règlements.

En début d'exercice, on comptait 80 dossiers disciplinaires actifs, puis en cours d'année, 37 nouveaux dossiers ont été ouverts, pour un total de 117 dossiers actifs. La majorité concernait des

manquements aux règles de l'art dans le champ d'activité de la phytoprotection, et 37 des signalements provenaient d'une personne morale.

111 enquêtes disciplinaires ont été fermées à la suite d'interventions auprès des agronomes concernés.

À noter que l'équipe de syndicats offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre concernant la déontologie (chapitre A-12, r.6, *Code de déontologie des agronomes*).

Outre ces activités en matière disciplinaire, l'équipe a poursuivi son travail de protection du public

dans le cadre d'enquêtes pour exercice illégal et usurpation du titre d'agronome. Elle a procédé à des interventions non judiciairisées qui ont permis de redresser les situations portées à son attention.

Membres:

Marie-Claude Émond, agr.
Syndic et enquêteur jusqu'au 29 juillet 2021

Éric Lavoie, agr.
Syndic par intérim depuis le 1^{er} août 2021 et enquêteur

Yvon Caron, agr.
Syndic adjoint et enquêteur

Composition du Bureau du syndic au 31 mars 2022

COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS, SELON LE STATUT D'EMPLOI	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic		1
Syndic adjoint, s'il y a lieu	0	1
Syndic correspondant, s'il y a lieu	0	0

Traitement de l'information avant le processus d'enquête

Demandes d'information

- Le public s'interrogeait sur la procédure de signalements et le cheminement d'une enquête disciplinaire du syndic.
 - Le délai de prescription d'un signalement concernant la perpétration d'une infraction professionnelle.
- Les demandes provenaient d'agronomes et concernaient les aspects suivants de la conduite professionnelle:
 - Devoirs envers le client, en lien avec la levée du secret professionnel;
 - Relations et collaboration avec les membres de l'Ordre;
 - Surveillance des techniciens agricoles;
 - Conflit d'intérêts et apparence de conflit d'intérêts.

Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars 2022 de l'exercice précédent	80
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale* (au total)	37
Demands d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	9
Demands d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (p. ex., employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	21
Demands d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	5
Demands d'enquête formulées par le Comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	1
Demands d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information**	1
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	37
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	111
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	16
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	9
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	74
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	6
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	6

* Dans le cas où les sources d'une enquête seraient multiples, le rapport considère la source principale d'une enquête selon l'ordre des sources présentées ou selon la chronologie de leur arrivée dans le processus d'enquête.

** Une enquête du Bureau du syndic peut être ouverte à la suite d'une information transmise, d'un signalement reçu ou d'une activité de veille.

Décisions rendues par le Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au Conseil de discipline au cours de l'exercice (au total) *	109
Demands d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	2
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	5
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	95
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	7
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, au rapport annuel)	0

* Le rapport retient le motif principal de ne pas porter plainte selon l'ordre des motifs présentés.

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	37

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au Conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats ad hoc

Une enquête était entre les mains d'un syndic ad hoc au 31 mars 2022.

État des plaintes portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc

Deux plaintes sont portées au Conseil de discipline par le Bureau du syndic au cours de l'exercice 2021-2022 et aucune plainte n'a été portée au Conseil de discipline par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice.

Formation du Bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Utilisation des médias sociaux	1	
Techniques d'enquêtes	1	
Techniques d'entrevues	1	

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Au cours du présent exercice, le Bureau du syndic n'a reçu aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte.

Au cours de l'exercice 2021-2022, trois demandes ont été portées à l'attention du Comité de révision. Ce dernier a rendu son avis au cours de l'exercice 2021-2022. Pour deux dossiers, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et pour l'autre, il a suggéré la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête, décidera de porter plainte ou non. À ce jour, le dossier est toujours entre les mains du syndic ad hoc.

Formation des membres du Comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	3

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome, ou contre une personne qui était agronome au moment des faits reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois. Le Conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le Conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Pour chaque cause, c'est la secrétaire du Conseil de discipline qui désigne les agronomes qui y siègent. Les appels des décisions rendues par le Conseil de discipline sont entendus par le Tribunal des professions.

Nom du secrétaire du Conseil de discipline

Me Marina Vachon

Plaintes au Conseil de discipline

Aucune plainte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et deux plaintes ont été reçues au cours de l'exercice 2021-2022.

Nature des plaintes dites privées au Conseil de discipline

La secrétaire du Conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du Conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Le Conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Requête en inscription au Tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice.

Aucune requête en inscription au Tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au Conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Formation des membres du Conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE RELATIVE À LEURS FONCTIONS	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	0	0

ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES **PRÉVUES AU CODE DES PROFESSIONS OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES**

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)	22
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	22
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	7
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	4
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'Ordre	0
Mises en demeure ou avis formels	1
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	16

ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Commentaires sollicités à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine des compétences de l'Ordre

- Commentaires de l'Ordre sur le régime transitoire du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (7 août 2021)
- Rapport sur l'indépendance professionnelle de l'agronome liée à la séparation de la vente et du service-conseil à l'Office des professions du Québec (1^{er} février 2022)
- Commentaires de l'Ordre sur les articles 24 et 24.1 pour la consultation menée par l'Office des professions du Québec

Communication avec les membres de l'Ordre

- Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres: 23 *Agro Express*
- Envoi de courriels destinés aux membres: 29 courriels

MEMBRES ET COMITÉS



MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au 31 mars 2021, l'Ordre comptait 3348 membres:

- 161 membres n'ont pas renouvelé leur inscription au Tableau.
- 65 membres se sont réinscrits au cours de l'année.
- 135 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année. De ce nombre, 16 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, quatre sont devenus

membres dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM).

- Parmi les 135 nouveaux membres, 1 permis temporaire a été délivré en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française.
- Aucun permis restrictif temporaire n'a été délivré à la suite d'une demande

de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis.

- Aucun membre n'a démissionné et 6 membres sont décédés.
- Aucune radiation temporaire n'a été imposée par le conseil de discipline.

Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	3348
(+) Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)	135
• Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	1
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• Permis spéciaux délivrés	0
• Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	114
• Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	16
- de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	8
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	1
- de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	7

SUITE — Mouvements inscrits au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
• Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	4
(+) Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent	39
(-) Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	136
(-) Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)	6
• à la suite d'un décès	6
• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	0
(=) Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total) titulaires	3380
• d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	2
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
• d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
• d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
• d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
• d'un permis spécial	0
• d'un permis dit régulier, y compris : retraité + à vie, invalide	3378

Exercice en société

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2022, 68 sociétés d'agronomes sont enregistrées à l'Ordre conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'agronomes en société*.

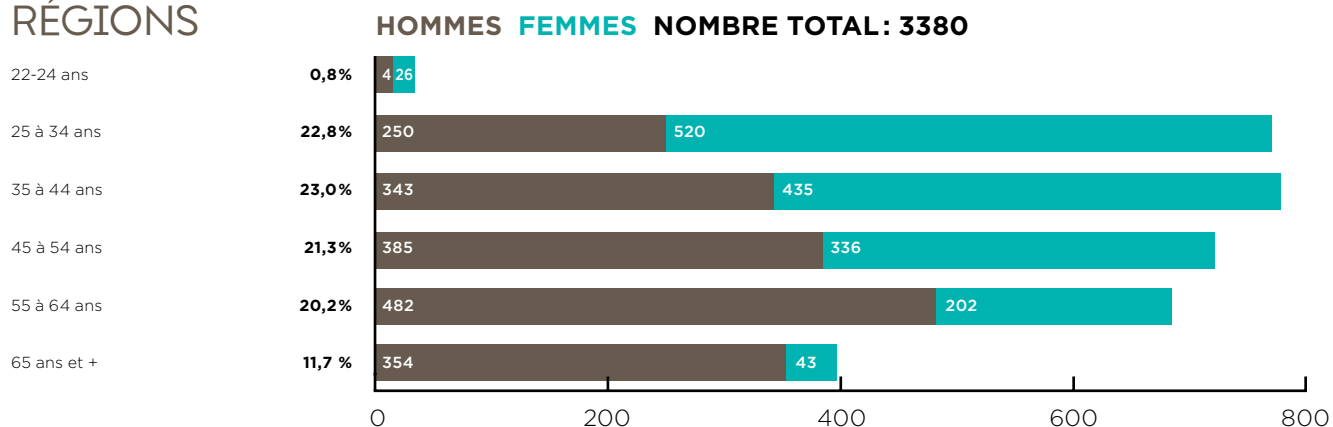
	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	67
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'Ordre	85
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'Ordre	1
Membres* de l'Ordre associés dans les SNCRL déclarées à l'Ordre	1

* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2022

Répartition des membres selon l'âge et le genre au 31 mars 2022

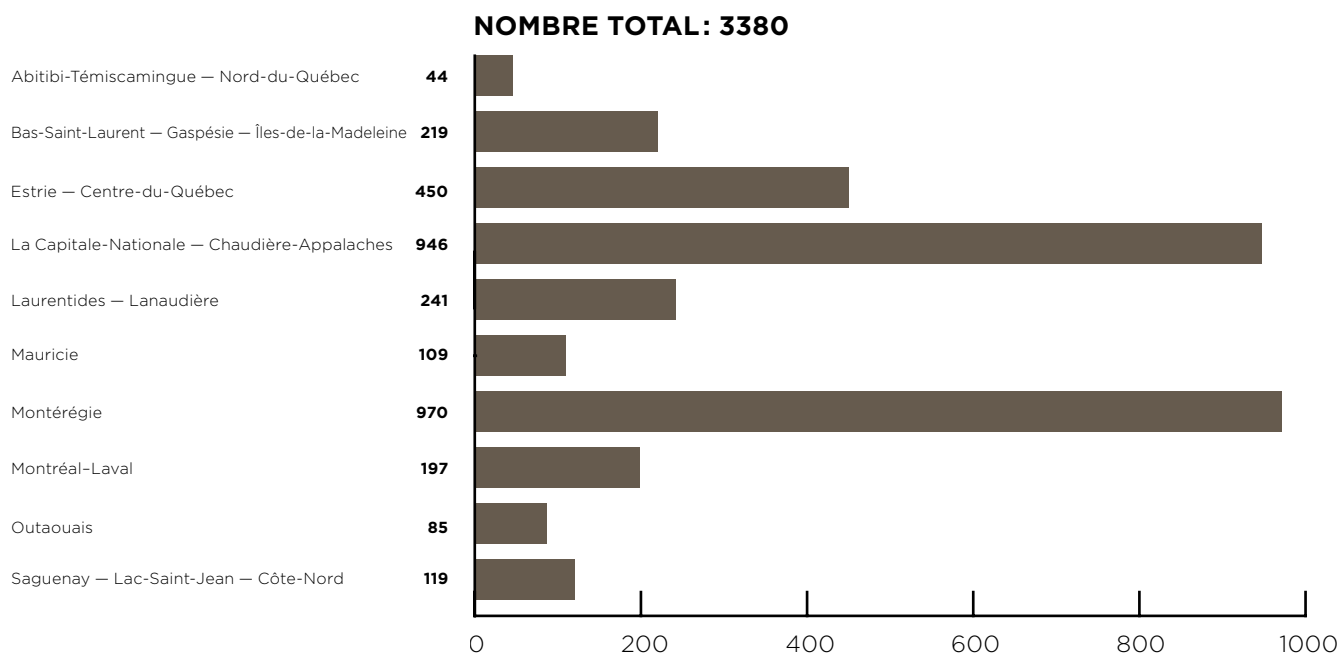
RÉGIONS



Total d'hommes: 1818 - 54 %

Total de femmes: 1562 - 46 %

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 selon la région administrative



Note: Ces renseignements sont basés sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession. Pour les personnes sans emploi ou à la retraite, la résidence est alors considérée comme étant le domicile professionnel.

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation pour 2021-2022 est de 589,84\$, auquel s'ajoutent la contribution de 10\$ à Agronomes Canada, les taxes et la contribution obligatoire de 29\$ au financement de l'Office des professions du Québec.

Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec sont de 187\$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 104,37\$, ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique sont de 295,71\$, auxquels s'ajoutent les frais d'ouverture de dossier de 104,37\$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

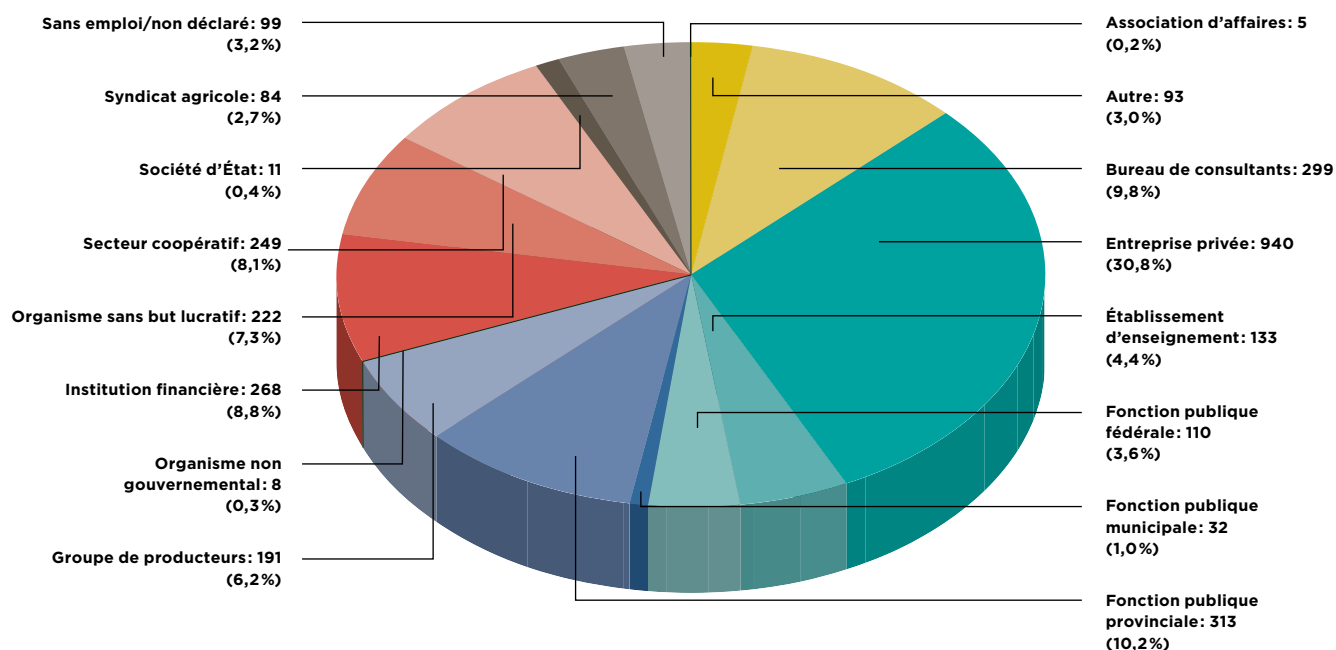
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE	
		COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE OU SPÉCIALE
Membre régulier	2801	589,84 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier – Rabais parental (membre responsable d'un nouvel enfant)	119	196,61 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission mai 2021)	53	491, 53 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission juin 2021)	37	294,92 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission septembre 2021)	15	245,77 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission novembre 2021)	16	196,61 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission décembre 2021)	14	143,17 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre régulier (nouveau membre – admission janvier 2022)	0	95,44 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Permis temporaire	2	589,84 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Permis restrictif temporaire	0	572,66 \$	OPQ: 29 \$ Agronomes Canada: 10 \$
Membre retraité	173	196, 61 \$	OPQ: 29 \$
Membre invalide	6	196, 61 \$	OPQ: 29 \$
Membre à vie	144	0 \$	OPQ: 29 \$
Total de membres	3380		

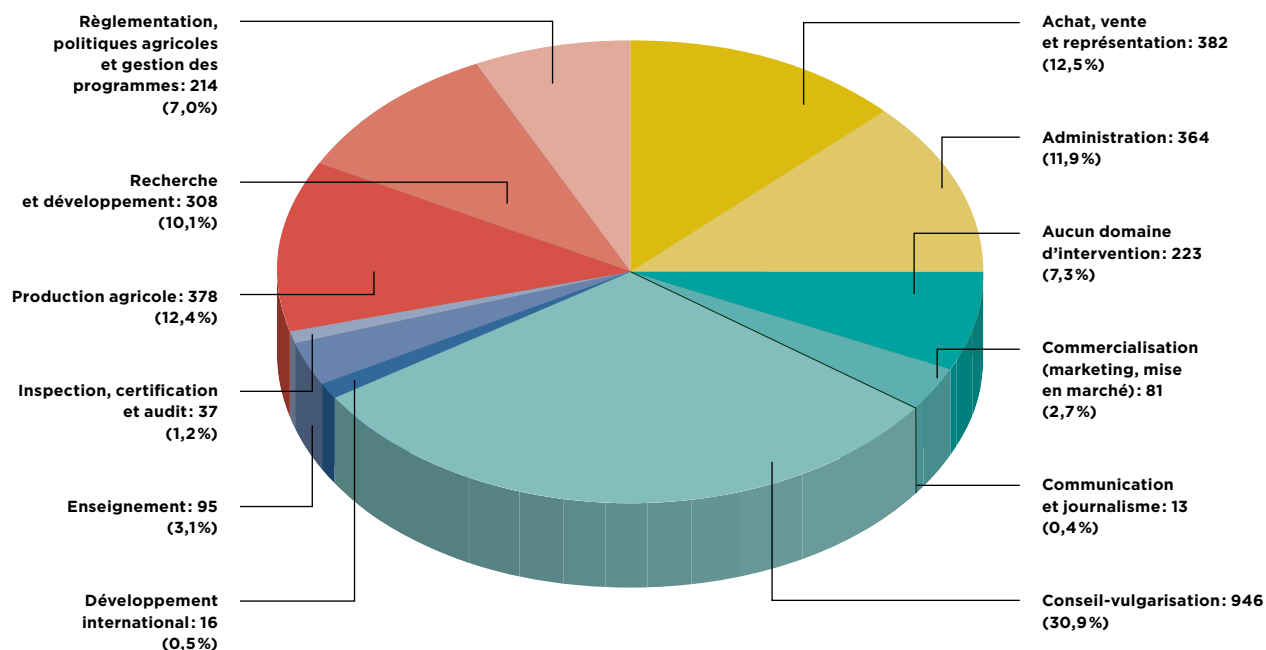
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

L'Ordre compte six membres avec une limitation du droit d'exercer certaines activités professionnelles liées à l'agronomie (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial).

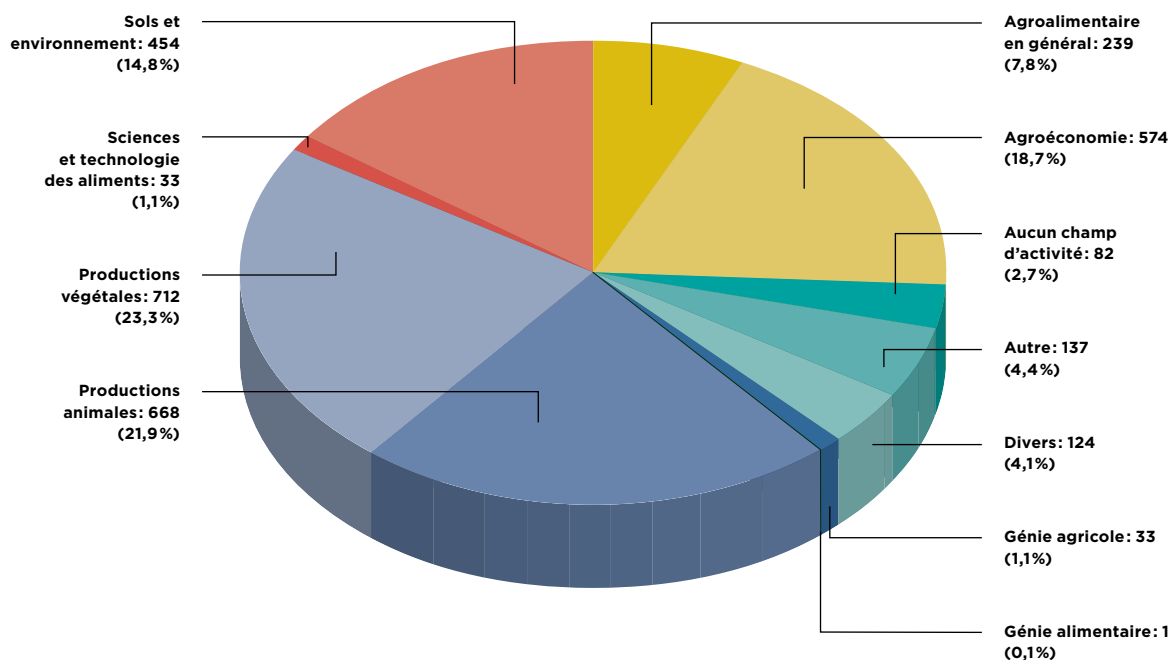
Répartition des membres réguliers selon le type d'employeur au 31 mars 2022



Répartition des membres réguliers selon leur domaine d'intervention au 31 mars 2022



Répartition des membres réguliers selon leur champ d'activité au 31 mars 2022



PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les lauréats suivants au cours de l'année 2021.



ORDRE DU MÉRITE
AGRONOMIQUE

M. Daniel Malenfant, agr.
M. Jean-Hugues Bélanger, agr.
M. Jean Coulombe, agr.



MÉDAILLE DE DISTINCTION
AGRONOMIQUE

M. Nicolas Tremblay, agr.
Mme Lili Michaud, agr.



PRIX AGRONOME ENGAGÉ
DANS SA COMMUNAUTÉ

M. Harold Noël, agr.



PRIX
JEUNE AGRONOME

M. Maxime Leduc, agr.



MÉRITE SPÉCIAL
ADÉLARD-GODBOUT

M. André Gagnon



MÉRITE DU CIQ

Mme Nathalie Côté, agr.

BÉNÉVOLES DES COMITÉS DE L'ORDRE

Comité ad hoc sur la modernisation du Code de déontologie des agronomes

Pascal Thériault, agr.
Martine Giguère, agr.
Nancy Morin, agr.
Richard Dessureault, agr.
Mario Perron, agr.
Luc Béland, agr.
Gabriel Bourgeois, agr.
Guy Jauron,
administrateur nommé
Marina Vachon, avocate
Éric Dagenais, agr.
François Houle, avocat

Comité d'audition à la suite de recommandations du CIP

Martine Giguère, agr.
Richard Dessureault, agr.
Yan Légaré, agr.

Comité d'admission

Pascal Thériault, agr.
Bruno Demers, agr.
Yasmina Larbi-Youcef, agr.
Andréane Martin, agr.
Alain Perras, agr.
Éric Dagenais, agr.

Conseil d'arbitrage des comptes

Camil Dutil, agr.
Sylvie Côté, agr.
Gilles Gagné, agr.
Yves Lefebvre, agr.
Sylvie Thibault, agr.
Anne Vanasse, agr.
Marina Vachon, avocate

Conseil de discipline

M^e Marie-Josée Corriveau,
présidente en chef
du Bureau des présidents
des conseils de discipline
M^e Daniel Y. Lord,
président adjoint en chef
Yvan Beaudin, agr.
Roger Bergeron, agr.
Nadine Bourgeois, agr.
Samuel Comtois, agr.
Jacques Goulet, agr.
Anass Soussi, agr.
Marina Vachon, avocate
Caroline Leblanc, avocate

Comité de révision des décisions du syndic

Robert Blanchette,
représentant du public
Andrée Lachaine,
représentante du public
Nathalie Côté, agr.
Éric Léger, agr.
Luc Béland, agr.

Comité des équivalences

Thierry Balthazard, agr.
Jacques Goulet, agr.
Robert Lagacé, agr.
Julie Major, agr.
Pascal Thériault, agr.
Kevin Wade, agr.
Johanne Simard, agr.
Éric Dagenais, agr.

Comité de révision des décisions d'équivalences

Suzelle Barrington, agr.
Raymond Levallois, agr.
Guillaume Grégoire, agr.
Marina Vachon, avocate

Comité d'inspection professionnelle

Marc Préfontaine, agr.
Isabelle Couture, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Nicolas Jobin, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Véronique Samson, agr.
Catherine Thireau, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Sophie Gendron, agr.
Michel Duval, agr.
Nasser Seggar, agr.
Chantale Soumahoro, agr.
Amévi Toglo, agr.

Comité de la formation des agronomes

Pascal Thériault, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Jesus Jimenez Orte,
représentant du public
François Castonguay
Julie Major, agr.
Éric Dagenais, agr.

Comité de la formation continue

Isabelle Dubé, agr.
Richard Dessureault, agr.
Christian Gonthier, agr.
Jean-Sébastien Laflamme, agr.
Kevin Wade, agr.
Raphaëlle Gendron, agr.

Comité sur les prix honorifiques

Martine Giguère, agr.
Brigitte Fortin, agr.
Alain Perras, agr.
Jean-Jacques Simard, agr. retraité
Robert Lapalme, agr.

**Comité sur le recyclage
des matières organiques**

Gilles Tremblay, agr.
Éric Beaulieu, agr.
Josée Bédard, agr.
Pierre Bélanger, agr.
Daniel Bernier, agr.
Pascale Cantin, agr.
Hugues Francoeur, agr.
Isabelle Giguère, agr.
François Labrie, agr.
Denis Potvin, agr.
Sophie St-Louis, agr.
Martine Talbot, agr.
Jean Vigneux, agr.
Guillaume Boivin, agr.
Édith Mercier, agr.
Raymond Leblanc, agr.
Michel Montpetit, agr.
Éric Dagenais, agr.

**Comité ad hoc sur l'assurance
responsabilité professionnelle**

Nancy Morin, agr.
Nicolas Jobin, agr.
Dominik Desrosiers, agr.
Shanon Simard, agr.
Louise Viau,
administratrice nommée
Marina Vachon, avocate
Sylvie Laurendeau,
directrice des comptes
de La Capitale (invitée)
François Houle, avocat

**Comité ad hoc
sur l'évaluation et la révision
du processus d'admission**

Pascal Thériault, agr.
Marc Préfontaine, agr.
Thierry Balthazard, agr.
Andréane Martin, agr.
Laurence Greffard, agr.
Alix Hugo, agr.
Julie Major, agr.
Marie-Ève Brassard, agr.
Louise Richard, avocate

**Comité de révision
des décisions d'admission**

Richard Dessureault, agr.
Nancy Morin, agr.
Alain Perras, agr.
André St-Hilaire, agr.

**Comité des examinateurs
pour l'une ou l'autre des trois
séances d'examen d'admission
à la pratique**

Amévi Toglo, agr.
Andréane Martin, agr.
Argelia Torres Hernandez, agr.
Ayitre Akpakouma, agr.
Benoît Bérubé, agr.
Benoît Turgeon, agr.
Bernard Doré, agr.
Bruno Demers, agr.
Charles Fournier-Marcotte, agr.
France Bélanger, agr.
Grégoire Brisson, agr.
Guy Bergeron, agr.

Jean Baptiste Sarr, agr.
Julie Potvin, agr.
Kévin Richard, agr.
Laurie Gélinas, agr.
Louise Genest, agr.
Luc-Marc Boivin, agr.
Marc Préfontaine, agr.
Marie Ève Tremblay, agr.
Marie-Ève Bérubé, agr.
Marie-Christine Fauteux, agr.
Marie-Ève Dion, agr.
Marie-France Blais, agr.
Martin Breton, agr.
Martine Pelletier, agr.
Marylaine De Chantal, agr.
Maude Fontaine, agr.
Michel Duval, agr.
Michel Lemelin, agr.
Mohamed Derouich, agr.
Mylène St-Onge, agr.
Nathalie Côté, agr.
Patricia Poulin-Cimon, agr.
Pierre Desrosiers, agr.
Pierre-Etienne Parent, agr.
Pierre-Luc Lussier, agr.
René Gagnon, agr.
Roger Bergeron, agr.
Sébastien Whissell, agr.
Sophie Gendron, agr.
Stéphanie Patenaude, agr.
Suzelle Barrington, agr.
Sylvain Pagé, agr.
Véronique Guillemette, agr.
Véronique Samson, agr.
Virginie Rochet, agr.
William McManiman, agr.

ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022



Madame la Présidente,
Membres du Conseil,
Chers membres,

J'ai l'honneur de vous présenter les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier 2021-2022 et les travaux réalisés par le Comité des finances et d'audit pendant cette même période.

Vous avez, dans les pages qui suivent, les états financiers audités par le cabinet comptable Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2022.

Cet exercice s'est déroulé pendant la deuxième année de la pandémie de COVID-19, mais nous étions mieux préparés à y faire face et nous avons élaboré nos prévisions budgétaires à partir d'hypothèses plus réalistes que l'année précédente. Nous vous avons présenté ces prévisions budgétaires à l'assemblée générale annuelle le 11 novembre 2021, et le Conseil d'administration a adopté le budget final pour l'exercice le 12 mars 2022.

Venons-en maintenant à nos résultats financiers. Il est important de commencer par noter que, tel qu'on le précise au second paragraphe de la page 2 du rapport de l'auditeur, celui-ci a émis une opinion sans réserve, et qu'il n'a pas produit de rapport de déficience en lien avec nos contrôles internes.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 18 328 \$. Ce montant comprend les produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité, donc l'excédent d'opération est en réalité de 9 924 \$. C'est grâce à une gestion serrée des dépenses que nous avons dégagé un léger surplus malgré des rentrées inférieures à nos prévisions.

Les surplus importants enregistrés à la fin de l'exercice précédent (2020-2021) nous ont permis d'affecter 150 000 \$ à deux nouveaux fonds destinés à financer la réalisation de la planification stratégique 2021-2024 et les travaux liés à la modernisation de la *Loi sur les agronomes*. Comme vous le lirez à la page 6 du rapport de l'auditeur, des charges d'opération totalisant 67 565 \$ ont été imputées à ces fonds. Nous estimons que le solde de ces fonds, soit 82 435 \$, sera suffisant pour couvrir les dépenses à venir pour ces projets. À la page 8 du rapport de l'auditeur, l'Ordre présente un actif non grevé d'affectations de 104 331 \$ ce qui lui donne une marge de manœuvre permettant d'assurer six mois de financement des activités courantes.

Finalement, l'avoir des membres (ou actif net), au 31 mars 2022, se chiffre à 151 124 \$.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance du 22 juin 2022.

En plus d'avoir réalisé leurs activités récurrentes comme l'examen des résultats financiers mensuels, l'établissement des prévisions budgétaires pour l'année à venir et la fixation de la cotisation annuelle, les membres du Comité des finances et d'audit, ont revu la gestion des actifs financiers de l'Ordre et ont convenu de répartir la somme de 656 000 \$ dans des certificats de placement garantis (CPG) dont les échéances vont de un à trois ans afin d'avoir une certaine souplesse pour profiter de hausses ou se protéger contre les baisses potentielles des taux d'intérêt, au moment du renouvellement des placements.

Le Comité a également recommandé au Conseil d'administration de créer, un fonds d'encouragement à la participation aux instances de l'Ordre et de le doter de 60 000 \$, somme tirée des surplus de l'exercice 2020-2021. Ce fonds permettra de verser, à partir du 1^{er} avril 2022, des allocations de présence aux agronomes bénévoles qui participent aux réunions des comités statutaires de l'Ordre. Le Comité des finances et d'audit estime que cela lui donnera les moyens d'établir si l'Ordre aura toujours la capacité de financer des avantages aux bénévoles à partir de ses budgets d'opération futurs une fois le fonds épuisé et si d'autres mesures d'encouragement pourraient être offertes.

En matière de gestion des risques, le Comité a effectué, avec le concours de membres du Conseil d'administration et de la permanence, une recension des risques, de leur probabilité et de leur gravité. Les données obtenues ont été validées et classées dans une matrice à partir de laquelle une politique de gestion des risques sera élaborée par le Comité de gouvernance.

Enfin, en 2022-2023, le Comité se penchera, avec l'aide de la direction générale, sur la validation des différents frais inhérents à l'admission des agronomes afin de déterminer s'ils couvrent bien toutes les heures-personnes engagées dans les processus d'ouverture de dossiers, d'examen, de révision.

Je profite de ces dernières lignes pour remercier les membres du Comité des finances et d'audit pour l'intérêt, le sérieux et l'intégrité avec lesquels ils participent aux décisions touchant les finances de l'Ordre.

La présidente,



Johanne Boucher,
administratrice nommée

Ordre des agronomes du Québec
États financiers
au 31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexe	15
Autres informations	16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Ordre des agronomes du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces données budgétaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les autres informations ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 22 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117013

Ordre des agronomes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

		2022	2021
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Produits			
Cotisations des membres, brutes	1 794 833	1 753 154	1 693 574
Quote-part aux sections	(62 819)	(59 623)	(58 410)
Activités de formation	110 000	29 679	34 510
Admission à la pratique et équivalences	61 000	53 219	75 999
Amendes	3 500	3 820	9 713
Congrès	130 000	125 648	144 900
Revenus d'intérêts sur les placements	15 000	16 074	9 449
Agro-publicité et offres d'emploi	70 500	102 587	83 766
Services administratifs	90 000	50 710	79 410
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial	3 000	17 283	
Subventions du gouvernement fédéral			10 000
Autres partenariats	30 000	15 000	32 500
	2 245 014	2 107 551	2 115 411
Charges			
Salaires et charges sociales	1 210 187	1 157 058	1 160 393
Activités de formation	64 000	27 801	14 481
Admission et équivalences	15 000		
Association	32 500	31 177	33 789
Bourses	14 000	16 714	17 469
Comités (annexe)	16 000	4 168	2 253
Congrès	87 000	58 215	12 577
Déplacements et représentation	31 500	12 441	1 726
Gestion et administration	172 800	215 508	188 206
Honoraires professionnels	370 000	472 851	342 508
Publications, abonnements et documentation	65 000	11 954	15 222
Intérêts et frais bancaires	50 000	46 283	46 738
Amortissements	69 900	43 457	68 743
	2 197 887	2 097 627	1 904 105
Excédent des produits par rapport aux charges	47 127	9 924	211 306
FONDS DE STABILISATION – ASSURANCE RESPONSABILITÉ			
Produits			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		8 404	37 350
Excédent des produits par rapport aux charges	-	8 404	37 350
Total de l'excédent des produits par rapport aux charges	47 127	18 328	248 656

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Ordre des agronomes du Québec

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022				2021
	Grevés d'affectations d'origine interne				
	Fonds de planification stratégique	Fonds de modernisation – Loi sur les agronomes	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Non grevé d'affectations	
	\$	\$	\$	\$	Total \$
Solde au début			377 089	1 115 823	1 492 912
Excédent des produits par rapport aux charges			8 404	9 924	18 328
Virements interfonds (note 4)	100 000	50 000		(150 000)	
Utilisation (note 4)	(29 393)	(38 172)		67 565	
Solde à la fin	70 607	11 828	385 493	1 043 312	1 492 912

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	18 328	248 656
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	21 197	46 768
Amortissement des immobilisations corporelles	22 260	21 975
Produits d'intérêts réinvestis	(5 297)	(1 934)
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité réinvestis	(37 350)	(44 023)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	23 190	11 346
Frais payés d'avance	8 558	2 489
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(105 023)	161 030
Produits de cotisations reportés	64 551	173 596
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 414	619 903
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(656 000)	(185 364)
Cession de placements	186 031	182 804
Immobilisations corporelles	(8 670)	(13 734)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(478 639)	(16 294)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement		30 000
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(468 225)	633 609
Encaisse au début	3 281 446	2 647 837
Encaisse à la fin	2 813 221	3 281 446

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Ordre des agronomes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 813 221	3 281 446
Tranche des placements échéant à moins de un an	196 000	186 031
Comptes clients et autres créances (note 5)	29 113	52 303
Frais payés d'avance	<u>58 926</u>	<u>67 484</u>
	3 097 260	3 587 264
Long terme		
Placements (note 6)	855 942	353 295
Immobilisations corporelles (note 7)	90 235	103 825
Actifs incorporels (note 8)	<u>16 357</u>	<u>37 554</u>
	<u>4 059 794</u>	<u>4 081 938</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	890 070	995 093
Produits de cotisations reportés	<u>1 628 484</u>	<u>1 563 933</u>
	2 518 554	2 559 026
Long terme		
Dettes à long terme (note 10)	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>2 548 554</u>	<u>2 589 026</u>
SOLDES DE FONDS		
Non grevé d'affectations	1 043 312	1 115 823
Grevé d'affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	385 493	377 089
Fonds de modernisation – Loi sur les agronomes	11 828	
Fonds de planification stratégique	<u>70 607</u>	
	<u>1 511 240</u>	<u>1 492 912</u>
	<u>4 059 794</u>	<u>4 081 938</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des agronomes du Québec (ci-après « l'organisme ») est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'organisme a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes.

Le fonds de planification stratégique a été créé dans le but de financer les activités liées à la mise en œuvre de la planification stratégique 2021-2024 de l'organisme, notamment celles du secteur des communications.

Le fonds de modernisation de la *Loi sur les agronomes* a été créé dans le but de financer les activités liées à la modernisation de la *Loi sur les agronomes*, notamment celles nécessitant le soutien de consultants externes.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant l'organisme d'effectuer les remboursements tant qu'elle se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Produits de cotisations

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Autres produits que les cotisations

Les autres produits que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels amortissables, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels amortissables, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	22 260	21 975
Amortissement des actifs incorporels	21 197	46 768

4 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des montants de 100 000 \$ et de 50 000 \$ ont été transférés du fonds non grevé d'affectation respectivement au fonds de planification stratégique et au fonds de modernisation de la Loi sur les agronomes. De plus, le conseil d'administration de l'organisme a autorisé l'utilisation d'un montant de 29 393 \$ à même le fonds de planification stratégique et un montant de 38 172 \$ à même le fonds de modernisation de la Loi sur les agronomes.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
	\$	\$
Comptes clients (a)	16 490	16 226
Intérêts courus	4 219	
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	8 404	36 077
	29 113	52 303

(a) Au 31 mars 2022, il n'y a aucune concentration de crédit relativement aux comptes clients (deux clients représentaient respectivement 24 % et 26 % du total des comptes clients au 31 mars 2021).

6 - PLACEMENTS

	2022	2021
	\$	\$
Certificat de placement garanti, 0,9 % à 1,98 % (0,45 % au 31 mars 2021), échéant de novembre 2022 à novembre 2024	656 000	186 031
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité (a)	395 942	353 295
	1 051 942	539 326
Tranche échéant à moins de un an	196 000	186 031
	855 942	353 295

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022	2021
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	\$
Améliorations locatives	24 032	23 330
Équipement informatique	112 295	96 163
Mobilier et agencements	133 000	59 599
	269 327	179 092
	90 235	103 825

8 - ACTIFS INCORPORELS

	2022	2021
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	\$
Base de données	469 294	454 049
Logiciels	36 346	35 234
	505 640	489 283
	16 357	37 554

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	89 924	94 869
Salaires, vacances et charges sociales à payer	62 151	120 540
Taxes à la consommation à payer	209 854	232 148
Office des professions du Québec	93 873	87 435
Agronome Canada	61 340	57 920
Assurance responsabilité à payer	311 715	314 387
Loyer à payer	61 213	70 511
Subvention du gouvernement provincial à payer		17 283
	<u>890 070</u>	<u>995 093</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 216 227 \$ au 31 mars 2022 (243 124 \$ au 31 mars 2021).

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 40 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 30 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 10 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats au moment de l'octroi à titre de subventions du gouvernement fédéral.

Les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices s'élèvent à 30 000 \$ en 2024.

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et au certificat de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Ordre des agronomes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2022

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à un actif financier portant intérêt à taux fixe.

Le certificat de placement garanti porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 772 746 \$ pour des bâtiments et de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en novembre 2028. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2023 et se renouvellera automatiquement pour une période de 24 mois, à moins que l'organisme ne signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les 120 jours précédant l'échéance du contrat.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 156 243 \$ en 2023, à 127 058 \$ en 2024 et à 106 788 \$ de 2025 à 2027.

Ordre des agronomes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022		2021
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
COMITÉS			
Comités de coordination des mécanismes de surveillance			15
Comité découlant de la pratique	10 000	4 200	
Autres comités	6 000	(32)	2 238
	16 000	4 168	2 253

Ordre des agronomes du Québec

Autres informations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(non audité)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES FRAIS		
Admission et reconnaissance des équivalences		
Charges salariales	<u>55 537</u>	<u>101 540</u>
Inspection professionnelle		
Charges salariales	66 512	74 225
Frais de comité	219	
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	251	70
Honoraires	<u>91 216</u>	<u>66 118</u>
	<u>158 198</u>	<u>140 413</u>
Bureau du syndic		
Charges salariales	132 326	147 587
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	886	
Honoraires – syndic expert	5 578	1 550
Honoraires – procureur	<u>96 694</u>	<u>37 533</u>
	<u>235 484</u>	<u>186 670</u>
Conseil de discipline		
Jetons de présence	1 013	
Frais de comité	239	
	<u>1 252</u>	<u>–</u>



Ordre des agronomes du Québec

1200, avenue Papineau, bureau 450, Montréal, QC H2K 4R5

T. 514 596-3833 | 1 800 361-3833

agronome@oaq.qc.ca | oaq.qc.ca

